

Ministère de la santé et des solidarités

Direction de l'hospitalisation et de
l'organisation des soins
Sous-direction des affaires financières
Bureau de la gestion financière et comptable
des établissements de santé (F4)

Personne chargée du dossier :
Dominique Mariage
tél. : 01 40 56 61 89
fax : 01 40 56 50 10
mél. : dominique.mariage@sante.gouv.fr

Le ministre de la santé et des solidarités

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de
l'hospitalisation (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales des affaires sanitaires et sociales
(pour information)

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Directions départementales des affaires sanitaires et sociales
(pour information)

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements de santé
(pour exécution)

CIRCULAIRE N° DHOS/F4/2005/351 du 25 juillet 2005 relative au nouveau régime budgétaire et comptable des établissements publics de santé et des établissements privés antérieurement financés par dotation globale.

Date d'application : NOR :

Grille de classement :

Résumé : La présente circulaire apporte les éléments d'information nécessaires à la prise en compte des dispositions nouvelles introduites par le décret, en cours de publication, relatif à la réforme du régime budgétaire et comptable des établissements de santé.
Mots-clés : EPRD, procédure budgétaire, plan comptable, cadre de présentation
Textes de référence : Ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé
Textes abrogés ou modifiés :
Annexes : Annexe I – Fiches techniques Annexe II – Nomenclature budgétaire et comptable Annexe III 1 – Cadre de présentation de l'EPRD : synthétique Annexe III 2 – Cadre de présentation de l'EPRD : détaillé

Le projet de décret relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD), pris en application de l'ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005, sur lequel le Conseil d'Etat a récemment donné son avis, est en cours de signature et pourrait paraître dans les prochaines semaines. En conséquence, le nouveau régime budgétaire et financier sera donc applicable dès l'exercice 2006, comme cela a été annoncé à plusieurs reprises.

Dans l'attente de la publication de ce décret et des arrêtés et instructions qui l'accompagnent, et afin de permettre aux agences régionales de l'hospitalisation, aux services déconcentrés, aux établissements de santé et aux éditeurs de logiciels de prendre en compte les nouvelles dispositions dès à présent pour préparer la campagne budgétaire 2006, je vous communique, ci-joint, les documents suivants :

- une série de fiches techniques décrivant les principales nouvelles dispositions introduites par le décret ;
- un projet de nouvelle nomenclature budgétaire et comptable qui fera l'objet d'un arrêté interministériel dès publication du décret ;
- un projet de cadre de présentation de l'EPRD qui sera publié dans les mêmes conditions .

Ces premiers éléments d'informations seront complétés, en tant que de besoin, au cours des prochains mois, et en particulier une nouvelle version de l'instruction budgétaire et comptable M 21 sera publiée prochainement par voie d'arrêté ainsi que des nouveaux modèles de plan global de financement pluriannuel et de tableau des effectifs rémunérés.

J'appelle immédiatement votre attention sur l'incidence du nouveau cadre de présentation et d'exécution de l'EPRD sur les applications informatiques qui devront être adaptées en conséquence avant le début de l'exercice budgétaire 2006. En effet si le calendrier de la procédure budgétaire demeure identique à celui instauré en 2005, avec une échéance pour la transmission de l'EPRD par les établissements à l'ARH fixée au 15 mars, il importe que le cadre d'exécution de l'EPRD soit adapté dans un délai compatible avec la réalisation des premières opérations budgétaires de l'exercice 2006, soit avant même le début de cet exercice.

Je vous rappelle également qu'un dispositif de formation à cette réforme a été mis en place. Il se traduira par la formation au niveau central d'environ 120 formateurs régionaux en septembre prochain. Ces derniers seront amenés à animer des sessions de formation en région organisées au cours du dernier trimestre 2005 par les agences régionales de l'hospitalisation.

Enfin, un dossier dédié à la réforme du régime budgétaire et comptable sera très prochainement ouvert sur le site internet du ministère de la santé. Il permettra d'une part d'accéder à l'ensemble des textes et productions relatifs à la réforme et d'autre part de poser les questions qui pourraient apparaître à l'occasion de sa mise en œuvre. Les questions de portée générale ainsi que les réponses qui y seront apportées seront accessibles sur ce même site.

Le directeur de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Jean CASTEX

ANNEXE I

FICHES TECHNIQUES

FICHE N° 1 : LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

FICHE N°2 : LE CADRE DE PRESENTATION DE L'EPRD

FICHE N°3 : LA PROCEDURE BUDGETAIRE

FICHE N°4 : MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI

FICHE N°5 : AUTRES DISPOSITIONS

FICHE N°1

LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

HIERARCHISATION DE LA NOMENCLATURE

Elle comporte trois niveaux :

Les titres

Les titres constituent le niveau de présentation de l'EPRD synthétique. Ils ne sont pas, contrairement aux anciens groupes fonctionnels, ni un niveau de vote, ni un niveau d'approbation, ni un niveau de contrôle. Le découpage en titres des comptes de résultat diffère selon la nature de l'activité. Dans un souci d'harmonisation et de simplification, les titres des comptes de résultat annexes correspondant aux activités sociales et médico-sociales, hormis les USLD, les EHPAD et les maisons de retraite, sont conformes au découpage en groupes fonctionnels fixé par l'instruction M 22.

Les chapitres

C'est au niveau des chapitres qu'est présenté l'EPRD détaillé. C'est également à ce niveau que sont définis les crédits limitatifs. Le contrôle de la disponibilité des crédits par le comptable s'effectue donc au niveau des chapitres, pour ceux d'entre eux définis comme limitatifs ou pour chacun d'entre eux lorsque l'EPRD est arrêté par le directeur de l'ARH dans le cas où le conseil d'administration ne l'a pas adopté dans les délais prévus.

Les comptes d'exécution

C'est le niveau le plus détaillé de la nomenclature budgétaire et comptable obligatoire, partagé par le comptable et l'ordonnateur. Ce dernier conserve la possibilité, pour ses besoins de gestion interne, de subdiviser les comptes d'exécution en autant de sous-comptes que nécessaire.

MODIFICATIONS APPORTEES AU PLAN COMPTABLE HOSPITALIER

(projet de nomenclature joint en annexe II)

Les modifications apportées au plan comptable hospitalier suivent un double objectif :

- l'adaptation de la nomenclature aux nouvelles modalités de financement des établissements ainsi qu'au nouveau cadre budgétaire ;
- un alignement sur les règles définies par le plan comptable général.

Parallèlement, et dans un souci de simplification, la nomenclature budgétaire et comptable est unifiée. Le décret fixant la composition des groupes fonctionnels (devenus titres), l'arrêté fixant la liste des comptes à ouvrir à la balance des comptes du grand livre et l'arrêté fixant la liste des comptes obligatoirement ouverts dans le budget et la comptabilité des établissements sont remplacés par un arrêté unique fixant la nomenclature budgétaire et comptable applicable aux établissements de santé.

ANNEXE I

Principales modifications :

Suppression des comptes en terminaison 9 pour les annulations et réductions de titres ou de mandats émis au cours des exercices précédents et antérieurs.

Certains comptes de la section d'investissement (dont le 102) ne figuraient pas simultanément en dépenses et en recettes dans la nomenclature des comptes composant les groupes fonctionnels. Dès lors, la comptabilisation des opérations d'annulation ou réduction n'était pas possible : ces comptes ne pouvaient être dotés budgétairement et, de ce fait, n'étaient pas mouvementés en comptabilité en débit ou en crédit pour enregistrer la rectification. C'est pour cette raison que des comptes spécifiques en terminaison 9 avaient été créés pour enregistrer les opérations d'annulation ou de réduction d'opérations passées au cours d'un exercice antérieur. Cette spécificité de la M21 peut être abandonnée compte tenu de la suppression des groupes fonctionnels. En conséquence, les comptes « annulation et réduction de titres ou de mandats émis au cours des exercices précédents et antérieurs » en terminaison 9 (102..9, 131..9, etc.) sont systématiquement supprimés.

Remboursement de charges de personnel sur compte de classe 6 en terminaison 9.

Jusqu'à présent les remboursements de charges de personnel étaient comptabilisés sur des comptes de classe 7. Or ils sont considérés comptablement comme des atténuations de charges et non comme des véritables recettes d'où leur appartenance à la classe 6.

Les comptes en terminaison 9 sont des comptes de remboursements sur rémunérations (6419 et 6429) ou charges sociales (6549, 6479 et 6489). Ces comptes sont donc crédités des remboursements sur rémunération et charges sociales et font l'objet d'émission de titres de recettes. Les comptes 758311 et 758313 sont supprimés.

Création d'un compte 73 pour les produits de l'activité hospitalière et subdivision de ce compte par débiteurs.

Les produits de l'activité hospitalière sont désormais comptabilisés au compte 73 « Produits de l'activité hospitalière » dédié. Ce compte est subdivisé par débiteur puis par nature de prestations.

Charges à étaler

La procédure des charges à étaler qui permet, par dérogation au principe d'imputation des charges sur l'exercice auquel elles se rapportent, de porter à l'actif une charge et de l'amortir sur une durée maximale de 5 ans n'est désormais possible que pour :

- les frais d'émission des emprunts obligataires ;
- les frais de renégociation des emprunts.

Modification des procédures de rattachement des charges et produits à l'exercice concerné et suppression des comptes spécifiques au plan comptable hospitalier (67281,...).

La nouvelle procédure de rattachement, dite procédure de contrepassation, s'applique à l'ensemble des rattachements de charges et produits, hormis celle concernant les intérêts courus non échus qui ne change pas.

ANNEXE I

A la clôture de l'exercice, les charges à payer ou produits à recevoir sont enregistrés en classe 6 ou 7. Au cours de l'exercice suivant, les comptes de la classe 6 sont crédités par le débit des comptes de charges à rattacher, et les comptes de la classe 7 sont débités par le crédit des comptes de produits à recevoir.

Budgétairement, l'opération de contrepassation s'analyse comme une neutralisation anticipée de la charge résultant de la mise en paiement des mandats, dès lors que les crédits correspondants ont déjà été consommés lors de l'enregistrement du rattachement. Seuls doivent être inscrits au compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours les crédits nécessaires à l'enregistrement de la différence entre le montant de la dépense et le montant du rattachement.

De même pour les produits, l'opération de contrepassation représente une neutralisation anticipée de recettes mises en recouvrement alors que les produits correspondants ont déjà été pris en compte budgétairement. Seule la différence entre le montant du rattachement et le montant de la recette effectivement mis en recouvrement figure au compte de résultat prévisionnel.

Le schéma d'écriture correspondant est joint ci-après.

Exceptionnellement, si à la clôture de l'exercice, un compte de classe 6 présentait un solde créditeur ou un compte de classe 7 un solde débiteur, il convient de les apurer et de constater respectivement un produit ou une charge.

ANNEXE I

Ecritures de rattachement des charges et des produits

Charges à payer

	classe 6	4081	401	515
Exercice N				
Rattachement de la charge à payer				
Estimation : 4000	4000	4000		
Exercice N+1				
A réception de la facture définitive				
a) Contrepassation (mandat d'annulation)	4000	4000		
b) Prise en charge de la facture définitive				
si facture = 4000	4000		4000	
paiement du fournisseur			4000	4000
si facture = 4150	4150		4150	
paiement			4150	4150
si facture = 3950	3950		3950	
paiement			3950	3950

Produits à recevoir

	4181	classe 7	41	515
Exercice N				
Rattachement du produit à recevoir				
Estimation : 700	700	700		
Exercice N+1				
a) Contrepassation (titre d'annulation)	700	700		
b) Prise en charge du titre définitif				
si titre = 700		700	700	
encaissement			700	700
si titre = 720		720	720	
encaissement			720	720
si titre = 690		690	690	
encaissement			690	690

FICHE N°2

LE CADRE DE PRESENTATION DE L'EPRD

(projet joint en annexe III)

CONTENU DE L'EPRD

L'EPRD se compose d'un compte de résultat prévisionnel et d'un tableau de financement prévisionnel reliés entre eux par un tableau de passage du résultat prévisionnel à la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF).

Par dérogation au principe d'unité budgétaire, les activités annexes font l'objet, pour les opérations d'exploitation, d'un suivi en compte de résultat prévisionnel annexe.

Chaque compte de résultat prévisionnel ainsi que le tableau de financement font l'objet d'une présentation synthétique, par titres, et d'une présentation détaillée, par chapitres.

Le compte de résultat prévisionnel principal

Il retrace l'ensemble des opérations d'exploitation antérieurement suivies sur le budget général. Sa présentation par titres ou par chapitres est sensiblement la même que celle de la section d'exploitation. Une différence notable, toutefois, apparaît avec une ligne sous le total des charges et des produits prévisionnels autorisant l'inscription d'un résultat prévisionnel (excédent ou déficit). Ce résultat prévisionnel est repris dans le tableau de constitution de la CAF prévisionnelle.

Les comptes de résultat prévisionnels annexes

Chacune des activités annexes fait l'objet d'une prévision et d'un suivi des charges et produits d'exploitation sur un compte de résultat prévisionnel (CRP) annexe

Les CRP annexes des unités de soins de longue durée, des activités sociales et médico-sociales et des écoles et instituts de formation sont présentés en équilibre, dans le sens où ils ne peuvent afficher un résultat prévisionnel. Leur présentation doit garantir un équilibre strict entre les charges et les produits prévisionnels.

Cette exigence n'est pas requise pour le CRP annexe de la dotation non affectée aux services hospitaliers et des services industriels et commerciaux qui peut afficher un résultat prévisionnel excédentaire.

Aucun des CRP annexes ne peut recevoir de subvention d'équilibre du CRP principal.

Le tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

L'EPRD introduit, au delà de sa dimension budgétaire, une dimension financière qui se traduit, en particulier, par un tableau de liaison entre le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement. Cette liaison permet de reconstituer la CAF prévisionnelle (ou le cas échéant l'Insuffisance d'AutoFinancement - IAF) qui alimente le tableau de financement prévisionnel à partir du résultat prévisionnel.

La CAF est ainsi reconstituée selon la méthode dite additive :

Résultat net de l'exercice
+ dotations aux amortissements et aux provisions (C 68)

ANNEXE I

- reprises sur dotations aux amortissements et provisions (C 78)
- + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat (C 777)

= CAF (si positif) ou IAF (si négatif)

Le tableau de détermination de la CAF prévisionnelle est alimenté par le résultat prévisionnel des seuls comptes de résultat principal et de la dotation non affectée ainsi que par les charges et produits non décaissables de l'ensemble des comptes de résultat prévisionnels.

A la clôture de l'exercice le résultat constaté sur chacun des comptes de résultat annexes est également pris en compte.

Il convient de noter également que le compte 775 « Produits des cessions d'éléments d'actifs » constitue à la fois une recette du compte de résultat prévisionnel, neutralisée lors du calcul de la CAF, et une ressource du tableau de financement prévisionnel.

Le tableau de financement prévisionnel

Le tableau de financement est unique. Il retrace l'ensemble des opérations qui affectent la situation financière et patrimoniale de l'établissement et présente les ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait.

La CAF (ou l'IAF) prévisionnelle déterminée comme indiqué ci-dessus constitue une ressource (ou un emploi) du tableau de financement prévisionnel.

Au final, les prévisions du tableau de financement corrigées de la CAF (ou de l'IAF) permettent de dégager la variation prévisionnelle du fonds de roulement, celle-ci constituant la ligne d'équilibre global de l'EPRD.

Présentation synthétique

La présentation synthétique de l'EPRD fait apparaître pour chacun des comptes de résultat prévisionnel, principal et annexes, ainsi que pour le tableau de financement prévisionnel le montant des recettes et des dépenses prévisionnelles par titres. Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle fait le lien entre les comptes de résultat prévisionnel et le tableau de financement.

L'éventuel apport ou prélèvement sur le fonds de roulement constitue la variable d'équilibre du tableau de financement, présenté par titres également, et plus généralement de l'EPRD.

L'EPRD synthétique comporte également, à titre d'information, un tableau qui reprend la variation prévisionnelle du fonds de roulement et la complète de la variation prévisionnelle du besoin en fonds de roulement afin de faire apparaître la prévision de variation de la trésorerie.

Présentation détaillée

Chaque compte de résultat prévisionnel ainsi que le tableau de financement fait l'objet d'une présentation détaillée par chapitres. Cette présentation détaillée fait apparaître le montant des dépenses et des recettes réalisées en N-2, estimées pour N-1 et prévues pour l'année N.

Les prévisions pour l'exercice N, relatives aux comptes de résultat prévisionnels, font apparaître une distinction entre les moyens nécessaires à la reconduction et ceux destinés à la couvertures des mesures nouvelles. Bien que cette distinction ne soit plus fondée dans la logique de la tarification à l'activité, elle conserve toute sa pertinence pour les activités qui

ANNEXE I

demeurent financées au moyen d'une dotation annuelle ainsi que l'ensemble des activités suivies en compte de résultat prévisionnel annexe.

LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE DE L'EPRD

Comme cela a été indiqué, la ligne d'équilibre global de l'EPRD est constituée par la variation prévisionnelle du fonds de roulement. Cela se traduit pour chacune des composantes de l'EPRD par des conditions d'équilibre différentes suivant la nature des activités et leurs modalités de financement.

Pour les activités sociales et médico-sociales ainsi que les activités de formation suivies dans un CRPA, le principe d'une présentation équilibrée demeure la règle. Le total des charges doit être égal au total des produits. Cet équilibre strict peut, comme par le passé, résulter de l'incorporation d'un excédent ou d'un déficit antérieur. Un excédent antérieur peut, en effet, faire l'objet d'une reprise venant partiellement couvrir les charges d'exploitation inscrites au CRPA, et un déficit, s'il ne peut être couvert par une reprise sur la réserve de compensation, est incorporé aux charges d'exploitation du CRPA dans les mêmes conditions que par le passé.

Le compte de résultat prévisionnel principal et le compte de résultat prévisionnel de la DNA peuvent être présentés en équilibre ou faire apparaître un excédent prévisionnel.

Enfin, par dérogation, le CRPP peut présenter un déficit prévisionnel à condition que le prélèvement sur le fonds de roulement qui résulte du tableau de financement prévisionnel soit compatible avec la situation financière générale de l'établissement et avec le plan global de financement pluriannuel annexé à l'EPRD.

La sincérité des évaluations des prévisions de recettes et de dépenses peut conduire à anticiper un déficit prévisionnel, soit du fait d'une insuffisance conjoncturelle des recettes prévisionnelles par rapport aux dépenses courantes de l'établissement, soit pour couvrir le financement d'une dépense non pérenne à partir d'excédents antérieurs inscrits au compte de report à nouveau excédentaire. Un déséquilibre présentant des caractéristiques davantage structurelles doit immédiatement faire l'objet de propositions de nature à rétablir l'équilibre budgétaire et financier dans les meilleurs délais.

LES ANNEXES A L'EPRD

Demeurent annexés à l'EPRD les avis de la commission médicale d'établissement et du comité technique d'établissement ainsi que le rapport de présentation établi par le directeur qui comporte notamment une analyse des équilibre généraux, une explication des principales hypothèses retenues en dépenses et en recettes et une présentation des principales évolutions par rapport à l'année précédente.

Parmi les autres annexes devant obligatoirement être jointes à l'EPRD, deux présentent un caractère nouveau.

Le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés

Au tableau des emplois permanents se substitue un tableau prévisionnel des effectifs rémunérés. Il s'agit d'un tableau annexé à l'EPRD et élaboré en cohérence avec ce dernier.

ANNEXE I

Cela signifie donc que la valorisation de l'effectif inscrit au tableau correspond aux dépenses prévisionnelles figurant dans le titre 1 de chaque compte de résultat prévisionnel de l'EPRD. Il porte sur l'ensemble des effectifs, médicaux et non médicaux, et fait apparaître distinctement les effectifs et dépenses prévisionnels correspondant aux emplois permanents et ceux relatifs aux emplois non permanents. Le modèle de tableau prévisionnel sera fixé par arrêté.

Le plan global de financement pluriannuel (PGFP) des investissements

Elaboré jusqu'alors à l'occasion de la présentation au conseil d'administration d'un programme d'investissement, le PGFP devient également une annexe à l'EPRD. Le PGFP fait ainsi l'objet d'une actualisation annuelle à l'occasion de la présentation de l'EPRD.

Il fournit aux instances de l'établissement et à l'ARH une visibilité à moyen terme sur la politique d'investissement et les équilibres financiers et permet de s'assurer que l'EPRD présenté et son exécution s'inscrivent dans l'épure du plan pluriannuel.

D'une certaine manière, l'EPRD constitue une tranche d'exécution annuelle du PGFP. Un modèle de PGFP sera prochainement publié par arrêté.

LES CREDITS EVALUATIFS

Principe des crédits évaluatifs

Les chapitres, et a fortiori les comptes d'exécution, comportent, en recettes et en dépenses, des crédits évaluatifs à l'exception de ceux fixés par un arrêté ministériel qui comportent des crédits limitatifs.

Le caractère évaluatif des crédits signifie que l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater une dépense sur un compte non doté ou insuffisamment doté à l'EPRD approuvé, sous réserve que cette dépense ne bouleverse pas l'économie générale de l'EPRD. Il en va de même pour l'inscription d'une recette supplémentaire.

L'autre conséquence immédiate du caractère évaluatif des crédits est que l'autorisation budgétaire qui est donnée porte sur une enveloppe globale représentative de la totalité des crédits ouverts à l'EPRD. Cette enveloppe doit servir à l'engagement et au mandatement de l'ensemble des dépenses.

Deux exceptions à ce principe

- Une liste de chapitres dont les crédits conservent un caractère limitatif est arrêtée par les ministres chargés du budget, de la santé et de la sécurité sociale. Figureront sur cette liste les chapitres correspondant à la rémunération des personnels permanents, médicaux et non médicaux. Cette distinction entre personnels permanents et personnels temporaires a nécessité une modification de la nomenclature. Elle maintient donc un contrôle a priori sur le niveau des dépenses de personnels permanents qui repose sur l'idée que l'augmentation des crédits sur ces chapitres correspond à la création de postes supplémentaires, engageant une dépense pérenne pour l'établissement et justifiant un passage devant le conseil d'administration et une approbation par le directeur d'ARH. Présentent donc un caractère limitatif pour tous les comptes de résultat prévisionnels (principal et annexes) les chapitres suivants :

Pour le personnel non médical :

ANNEXE I

6411 – Personnel titulaire et stagiaire

6413 – Personnel sous contrat à durée indéterminée

Pour le personnel médical :

6421 – Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel

6422 – Praticiens attachés renouvelables de droit

6425 – Permanence des soins

- Pour les activités suivies en compte de résultat annexe, à l'exception de la DNA, il est par ailleurs fait obligation de respecter le total des crédits ouverts en charges d'exploitation. Cette restriction importante apparaît justifiée au regard du mode de financement des activités concernées (médico-sociales et écoles paramédicales) qui demeure dans une logique d'approbation préalable des dépenses. En conséquence le caractère évaluatif des crédits s'apprécie sous la double réserve du respect des crédits autorisés sur les chapitres présentant un caractère limitatif (personnels permanents) d'une part, et du respect du total des crédits autorisés au compte de résultat prévisionnel d'autre part. A cette réserve près les crédits sont fongibles.

Enfin, il convient de rappeler que pour les EHPAD, les soins de longue durée et les maisons de retraite, le respect des autorisations par section tarifaire continue de s'appliquer sous la responsabilité de l'ordonnateur.

FICHE N°3

LA PROCEDURE BUDGETAIRE

La procédure budgétaire comporte trois innovations principales (entrées partiellement en vigueur dès 2005) :

- la présentation préalable d'un rapport préliminaire ;
- un nouveau calendrier d'élaboration et d'approbation ;
- une procédure d'approbation nouvelle.

LE RAPPORT PRELIMINAIRE

Le rapport d'orientation qui faisait l'objet d'un vote par le conseil d'administration avant le 30 juin de l'année N-1 a été supprimé en 2005.

Dorénavant le conseil d'administration est appelé à délibérer, avant le 31 octobre sur un rapport préliminaire présenté par le directeur. Ce rapport ne constitue pas un pré-budget mais contient d'une part, les prévisions d'activité et toutes les informations que l'établissement juge nécessaire de porter à la connaissance du directeur de l'ARH avant que celui-ci n'arrête les dotations et forfaits annuels, et d'autre part, les éléments nécessaires à l'engagement de la procédure contradictoire pour les activités médico-sociales et les activités de formation dont le financement relève pour tout ou partie d'autorités de tarifications distinctes de l'ARH.

La détermination des ressources financées par l'assurance maladie pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie et soins de suite et de réadaptation ne relève plus d'une procédure contradictoire. Néanmoins, les ARH recevront les directeurs d'établissements qui en feront la demande, avant que les dotations et forfaits annuels ne soient notifiés aux établissements, selon des modalités et un calendrier qui seront fixés par le directeur d'ARH.

LE CALENDRIER DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE

Le nouveau calendrier budgétaire, instauré à partir de 2005, prend en compte une double contrainte :

- d'une part, le calendrier des travaux parlementaires qui se traduit par une promulgation de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) en décembre de l'année précédent celle à laquelle elle se rapporte
- d'autre part, la nécessité pour élaborer l'EPRD de disposer d'informations sur les nouveaux tarifs, le montant des dotations et forfaits, ... dont la fixation s'inscrit dans un calendrier qui a comme point de départ la LFSS.

Après promulgation de la LFSS et fixation des objectifs nationaux, la publication des arrêtés fixant les dotations régionales, forfaits annuels et tarifs nationaux de prestations détermine le point de départ de la campagne budgétaire au niveau régional. Le directeur de l'ARH dispose d'un délai de 15 jours à compter de la publication de ces arrêtés pour notifier aux établissements le montant de leurs dotations et forfaits annuels. C'est sur la base de cette notification et de ses propres prévisions d'activité valorisées à partir des tarifs nationaux, notamment, que l'établissement peut bâtir son EPRD en vue de le soumettre aux instances.

L'EPRD ainsi que les propositions de tarifs, pour les activités n'entrant pas dans le champ de la T2A, doivent être votés par le conseil d'administration et transmis à l'ARH avant le 15 mars, ou dans un délai de 30 jours suivant la notification des dotations par l'ARH si ce délai expire après le 15 mars.

LE VOTE DE L'EPRD

L'EPRD fait l'objet d'un vote unique global par le conseil d'administration. Ce vote porte donc sur l'ensemble des comptes de résultat et du tableau de financement ainsi que sur les conditions de l'équilibre qui en résulte.

ABSENCE D'ADOPTION DE L'EPRD

Dans le cas où l'EPRD n'est pas adopté par le conseil d'administration avant le 15 mars ou avant le terme du délai de 30 jours suivant la notification des dotations à l'établissement, le directeur de l'ARH arrête l'EPRD de l'établissement. Les crédits inscrits à l'EPRD arrêté dans ces conditions présentent un caractère limitatif qui s'apprécie au niveau de chacun des chapitres des comptes de résultat prévisionnels et du tableau de financement. Le caractère limitatif des crédits vaut pour toute la durée de l'exercice.

PROCEDURE D'APPROBATION

Le principe retenu est un régime d'approbation tacite qui se substitue au précédent régime qui reposait sur une approbation expresse du budget par le directeur de l'ARH. Il est fondé sur une nouvelle répartition des responsabilités entre les établissements et les agences régionales de l'hospitalisation et concrétise le fait que l'EPRD ne constitue plus une demande de moyens mais une prévision de recettes et de dépenses.

Ainsi l'EPRD est réputé approuvé sauf opposition du directeur de l'ARH à l'issue d'un délai de 30 jours suivant sa réception. Il convient de noter que si l'EPRD est transmis au directeur de l'ARH avant que ce dernier n'ait notifié les dotations et forfaits à l'établissement, le délai d'approbation de 30 jours court à compter de la date de notification desdites dotations.

Durant ce délai le directeur de l'ARH peut :

- soit garder le silence. Dans ce cas la délibération sera exécutoire à l'expiration du délai ;
- soit s'opposer par écrit à l'exécution de la délibération ;
- soit approuver expressément la délibération. Cette approbation expresse est maintenue pour répondre aux situations d'urgence, lorsqu'il est nécessaire d'exécuter une décision financière sans attendre l'expiration du délai de 30 jours. Cette procédure doit cependant rester exceptionnelle.

Une fois le délai de 30 jours écoulé et en l'absence d'observation formulée par le directeur de l'ARH, l'EPRD devenu exécutoire est transmis au comptable de l'établissement. C'est durant ce même délais que doivent être arrêtés par l'ARH les tarifs de prestations servant de base au calcul du ticket modérateur.

Refus d'approbation par le directeur de l'ARH

Lorsque durant le délai d'approbation tacite, le directeur de l'ARH a fait connaître son opposition au projet d'EPRD, à réception du courrier précisant le motif du refus d'approbation, le directeur de l'établissement dispose d'un délai de 15 jours pour présenter au conseil d'administration un nouveau projet d'EPRD intégrant les observations ayant motivé le refus d'approbation. Si ce nouvel EPRD n'est pas approuvé par le conseil d'administration ou

ANNEXE I

s'il ne tient pas compte des observations formulées par le directeur de l'ARH, celui-ci arrête l'EPRD. Dans ce cas, les crédits inscrits présentent un caractère limitatif qui s'apprécie au niveau de chacun des chapitres, tout au long de l'exercice.

Compte tenu de la portée nouvelle de l'approbation de l'EPRD, il est apparu nécessaire de préciser les motifs pour lesquels le directeur de l'ARH pourrait s'opposer aux propositions transmises par l'établissement. L'accent est mis sur la sincérité des évaluations inscrites à l'EPRD et sur le respect deéquilibres fondamentaux ;équilibres des comptes de résultat prévisionnels des activités sociales, médico-sociales et de formation et équilibre budgétaire et financier pour l'ensemble de l'EPRD. Des motifs d'opposition plus spécifiques aux nouvelles modalités de financement sont également définis.

De fait, une partie des recettes inscrites à l'EPRD de l'établissement résulte d'un arrêté préalable du directeur de l'ARH. Les montants ainsi arrêtés sont déterminés en tenant compte de paramètres dont certains peuvent être propres à l'établissement et après que l'établissement ait pu faire connaître ses objectifs et contraintes particulières dans le cadre du rapport préliminaire transmis en octobre de l'année précédente. Il est rappelé que ce rapport a vocation à servir de support à un échange entre les établissements et l'ARH avant que les décisions fixant les dotations et forfaits de chaque établissement ne soient arrêtées. En conséquence, une prévision de recettes qui s'écarterait des montants ainsi arrêtés par le directeur de l'ARH serait de nature à motiver un refus d'approbation du projet d'EPRD.

La prévision budgétaire résulte également pour partie d'une prévision d'activité qui a pu faire l'objet d'une première analyse dans le cadre de l'examen du rapport préliminaire. Les prévisions de recettes établies sur la base de l'activité prévisionnelle et des tarifs nationaux doivent être réalistes en volume et conformes aux autorisations dont bénéficie l'établissement. De même si des engagements pris dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens devaient avoir une traduction budgétaire dans le courant de l'exercice, ils doivent être retranscrits de façon sincère et réaliste dans l'EPRD. Il en est ainsi également des mesures que l'établissement serait amené à prendre en application d'un plan de redressement ou d'un plan de retour à l'équilibre.

Les décisions prises en matière budgétaire et tarifaire par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation sont motivées et publiées dans les conditions prévues par le code de la santé publique.

FICHE N°4

MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI

SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EPRD

Compte tenu du lien instauré entre les prévisions d'activité, de recettes et de dépenses, et du caractère évaluatif des crédits, un nouveau dispositif de suivi de l'exécution de l'EPRD est instauré. Il constitue une contrepartie à la plus grande liberté et souplesse de gestion accordée au directeur de l'établissement.

Afin de s'assurer que l'EPRD est exécuté conformément aux prévisions, le directeur présente au conseil d'administration, à l'issue de chaque quadrimestre, un état comparant les réalisations aux prévisions sur la période considérée. Cet état comparatif porte à la fois sur l'activité, les recettes et les dépenses.

Il est élaboré, principalement, à partir des données transmises par le comptable du Trésor enrichies des informations dont dispose l'ordonnateur relatives aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes attendues dont les titres n'ont pas encore été émis.

Lorsqu'un écart est constaté entre les prévisions initiales et les réalisations, et en fonction de l'origine et du niveau de cet écart, l'EPRD fait l'objet d'une décision modificative modifiant soit les prévisions de recettes, soit les prévisions de dépenses, soit les deux simultanément, et le résultat prévisionnel ainsi que la variation prévisionnelle du fonds de roulement le cas échéant.

L'objectif est ici d'ajuster l'EPRD aux réalités de gestion auxquelles l'établissement se trouve confronté. L'EPRD de part son caractère prévisionnel constitue un outil de pilotage qui peut nécessiter des ajustements infra annuels en fonction de l'atteinte ou non des objectifs que l'établissements s'était fixé.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le régime des décisions modificatives est maintenu même si l'EPRD, et plus particulièrement le principe qui lui est associé du caractère évaluatif des crédits, doit apporter une plus grande souplesse de gestion, et en conséquence réduire le recours à de telles décisions modificatives.

Il sera toutefois nécessaire de recourir à une décision modificative, soumise aux instances de l'établissement et à l'approbation du directeur de l'ARH, dans certaines situations.

Situations rendant nécessaire une décision modificative

- Certains chapitres présentent un caractère limitatif. Il s'agit des chapitres correspondant à la rémunération des personnels permanents ou la totalité des chapitres lorsque l'EPRD a été arrêté d'autorité par le directeur de l'ARH. Lorsque l'un de ces chapitres est insuffisamment doté pour engager une dépense, l'ordonnateur est tenu de présenter une décision modificative afin d'abonder le ou les chapitres concernés. En l'absence d'une telle opération, le comptable public, dont le contrôle de la disponibilité des crédits s'exerce au niveau des chapitres, sera fondé à refuser la prise en charge des mandats correspondants.
- Une dépense engagée sur un compte éventuellement non doté ou insuffisamment doté à l'EPRD approuvé, ne doit pas entraîner un bouleversement de l'économie générale de

ANNEXE I

l'EPRD. Il s'agit là de respecter la compétence du conseil d'administration qui s'est prononcé sur un EPRD, dans des conditions d'équilibre déterminées, et de l'ARH qui a approuvé l'EPRD dans ces mêmes conditions. Si une dépense imprévue ou mal évaluée est de nature à remettre en causes les conditions de cet équilibre, fut il déjà assuré au moyen d'un prélèvement sur le fonds de roulement, une décision modificative doit être présentée au conseil d'administration.

- Pour les activités sociales et médico-sociales ainsi que pour les activités de formation suivies en compte de résultat prévisionnel annexe, le respect du montant total des crédits alloué s'impose. En conséquence toute modification du montant total des charges inscrit au compte de résultat prévisionnel annexe, concernant l'une de ces activités, doit faire l'objet d'une décision modificative.
- Dans le cadre du suivi de l'exécution de l'EPRD, un bilan comparatif des prévisions et réalisations est effectué à échéances régulières. Lorsque ce rapprochement des prévisions et des réalisations en termes d'activité, de recettes ou de dépenses fait apparaître un écart incompatible avec le respect de l'EPRD, une décision modificative doit être proposée par l'établissement afin de tenir compte des dernières réalisations connues et de leur impact sur le résultat final. Il appartiendra au gestionnaire d'apprécier le caractère réversible ou non de l'écart constaté. Si un tel écart présente un caractère conjoncturel dont on peut raisonnablement estimer qu'il sera compensé au cours de l'exercice, il n'y a pas lieu de présenter de décision modificative. Le directeur de l'ARH dispose à cet égard également d'un pouvoir d'appréciation et peut demander la présentation d'une décision modificative lors même que l'établissement ne l'aurait pas fait spontanément.
- Enfin, une décision modificative peut être demandée par le directeur de l'ARH dans l'hypothèse où le montant des dotations et forfaits accordés à l'établissement est modifié ou en cas de modification des tarifs de prestations en cours d'exercice.

Date limite de transmission de la dernière décision modificative

La date limite de transmission des décisions modificatives, qui antérieurement était fixée au 15 novembre pour celles modifiant le montant de la dotation globale et des tarifs et au 31 janvier pour les autres, est remplacée par une date unique fixée au 31 décembre de l'exercice auquel elles se rapportent.

Compte tenu du délai d'approbation tacite de 30 jours et de la durée de la journée complémentaire maintenue à un mois, il est nécessaire d'instaurer une date limite de transmission des décisions modificatives qui permette de laisser courir le délai d'approbation tout en garantissant que celles ci auront un caractère exécutoire afin la fin de la journée complémentaire.

Pour les chapitres à crédits évaluatifs, ce nouveau calendrier est sans incidence. Tous les virements de crédits entre ces chapitres sont possibles durant la journée complémentaire pour procéder aux opérations d'ordre de fin d'exercice. De plus, si cela s'avérait nécessaire, il est possible de mandater une dépense au delà du crédit inscrit.

Pour les chapitres à crédits limitatifs, il sera par contre nécessaire d'anticiper les opérations de rattachement des charges à l'exercice afin de permettre un ajustement éventuel des dotations inscrites sur ces chapitres dans le cadre de la dernière décision modificative.

INCIDENCES DU CALCUL DE LA CAF SUR LES OPERATIONS D'ORDE

Les opérations d'ordre budgétaire, réalisées à l'initiative de l'ordonnateur donnent généralement lieu à l'émission de titres et de mandats. Désormais certaines de ces opérations

ANNEXE I

sont prises en compte dans le calcul de la CAF et se trouvent automatiquement prises en compte dans le tableau de financement prévisionnel. Ces opérations ne donnent plus lieu, en exécution, à l'émission systématique et concomitante d'un mandat et d'un titre de recettes pour ordre. Les opérations concernées sont les suivantes :

Dotations aux amortissements et provisions

En dépenses : Mandat sur le compte 68

En recettes : Elément de calcul de la CAF
Pas de titre de recettes sur les comptes 28, 481 et les comptes de provisions concernés.

Reprises sur amortissements et provisions

En dépenses : Elément de calcul de la CAF.
Pas de mandat sur le compte d'amortissement ou de provision concerné.

En recettes : Titre de recettes sur le compte 78

Cession d'éléments d'actifs (constatation de la valeur nette comptable)

En dépenses : Mandat sur le compte 675

En recettes : Elément de calcul de la CAF.
Pas de titre de recettes sur le compte d'immobilisation concerné.

Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

En dépenses : Elément de calcul de la CAF
Pas de mandat sur le compte 139.

En recettes : Titre de recettes sur le compte 777

TRAITEMENT DES RESULTATS

Détermination et affectation des résultats

L'affectation des résultats dans le cadre de l'EPRD n'a plus d'impact budgétaire direct : il s'agit d'une affectation classique en report à nouveau ou en réserves.

Cette situation qui résulte de la nouvelle articulation entre logique budgétaire et logique comptable est conforme aux règles du plan comptable général qui fait de l'affectation des résultats une simple opération comptable, résultant pour les établissements publics de santé d'une délibération du conseil d'administration exécutoire de plein droit. Cependant une distinction doit être opérée entre le résultat de l'activité principale et de la DNA d'une part et celui des autres activités annexes d'autre part.

Compte de résultat principal et DNA

ANNEXE I

L'affectation des résultats, opération d'ordre non budgétaire, se résume aux opérations suivantes :

- inscription du résultat au compte de report à nouveau (compte 110 en cas d'excédent ou 119 en cas de déficit)
- ou affectation en réserves (10682 investissement ou 10685 trésorerie).

Autres comptes de résultat annexes

L'affectation des résultats des comptes de résultat annexes, autre que celui de la DNA s'effectue dans les mêmes conditions que par le passé.

Un résultat excédentaire peut, en conséquence, être affecté soit :

- à un compte de report à nouveau (compte 110);
- à un compte de réserve destiné au financement de mesures d'investissements (10682);
- à un compte de réserve de trésorerie (10685);
- à un compte de réserve de compensation (10686);
- à un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mises aux normes de sécurité (10687 pour les activités médico-sociales uniquement).

Un résultat déficitaire doit être en priorité couvert par une reprise sur la réserve de compensation, et le surplus éventuel doit être ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice suivant, voire des trois exercices suivants.

Le financement de charges d'exploitation par une reprise sur le compte de report à nouveau ou la couverture d'un déficit par ajout aux charges d'exploitation se traduisent par une incorporation au budget des montants en question.

Par ailleurs, contrairement à la procédure en vigueur jusqu'à présent, le compte 10682 n'est plus un compte budgétaire. Il n'y a donc plus lieu d'émettre un titre lorsqu'il est crédité d'une partie du résultat affecté.

FICHE N°5

AUTRES DISPOSITIONS

CALCUL DES TARIFS DE PRESTATIONS

Pour les activités de psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation ainsi que les activités des hôpitaux locaux, les dispositions prévoyant le calcul d'un tarif journalier par disciplines médico-tarifaires est maintenu. Les modalités de calcul des tarifs sont inchangées.

Pour les activités de MCO, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 prévoit qu'à compter de 2006, la participation à la charge de l'assuré est calculée sur la base des tarifs nationaux de prestations (tarifs des GHS). La mise en œuvre d'une telle disposition nécessite des travaux préalables importants tant juridiques que techniques dont l'état d'avancement ne permet pas d'envisager un basculement au 1^{er} janvier 2006.

En conséquence, le dispositif transitoire prévu pour 2005 sera étendu à 2006 et la base de calcul du ticket modérateur restera, pour l'activité MCO également, les tarifs journaliers de prestations calculés par disciplines selon les mêmes modalités que par le passé.

MAJORATION POUR CHAMBRE PARTICULIERE

Le principe d'une majoration des tarifs de prestations pour les personnes hospitalisées admises sur leur demande en régime particulier est maintenu. Il ne fait plus l'objet d'une disposition spécifique du code de la santé publique déterminant son mode de calcul et fixant une limite maximale à cette majoration. Dorénavant cette prestation relève de l'article R. 162-32-2 du code de la sécurité sociale qui fixe les catégories de prestations pour exigences particulières des patients. Il convient de préciser que le régime particulier ne s'applique désormais qu'aux chambres à un lit et non plus à un ou deux lits.

ANNEXE II

NOUVEAU PLAN COMPTABLE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE
au 1^{er} janvier 2006
(projet)

Remarques générales :

1/ Cet projet a été élaboré dans un souci constant de conformité avec les règles du plan comptable général (PCG) et d'uniformisation avec les autres nomenclatures du secteur public local sous réserve du respect des spécificités de la gestion hospitalière.

2/ L'EPRD inscrit la pratique comptable dans une nouvelle logique. En effet, avec le budget global, l'imputation des dépenses était souvent conditionnée non par un souci de sincérité comptable mais par la contrainte budgétaire en terme de disponibilité des crédits.

Le caractère évaluatif des crédits dans l'EPRD met un terme à la prééminence de la logique budgétaire sur la comptabilité. Le comptable peut donc concentrer ces contrôles sur l'exacte imputation comptable des dépenses. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif de qualité comptable (aussi bien pour l'État avec LOLF que pour le secteur public local) que s'est assigné la DGCP.

Des plans comptables conformes aux normes et standards comptables ainsi qu'une application constante du principe de sincérité des comptes sont le gage d'une information financière fiable.

Légende :

Figurent en italique dans le plan comptable actuel les comptes relevant de la nomenclature budgétaire et comptable (dite « nomenclature ordonnateur »).

Classe 1 : COMPTES DE CAPITAUX

AVANT-PROJET

10 APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES

102 Apports

1021 Dotation

1022 Compléments de dotation – État

1023 Compléments de dotation – Régions

10231 Subventions d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (non transférables)

10238 Autres

1024 Compléments de dotation - Départements

1025 Dons et legs en capital

1028 Compléments de dotation – Autres

106 Réserves

1068 Autres réserves

10682 Excédents affectés à l'investissement

106820 Activité principale

106821 DNA et SIC

106822 USLD

106823 Maisons de retraite

106824 EHPAD

106825 Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes

106826 SSIAD

106828 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF

10685 Réserve de trésorerie

10686 Réserve de compensation (*uniquement pour les CRPA*)

106862 USLD

106863 Maisons de retraite

106864 EHPAD (subdivisé par sections tarifaires)

106865 Écoles et instituts de formation des
professionnels paramédicaux et de sages-femmes
106866 SSIAD
106868 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du
CASF

10687 Réserve de compensation des charges
d'amortissement des équipements, agencements et
installations de mise aux normes de sécurité
(uniquement pour les CRPA à caractère médico-social)
106872 USLD
106873 Maison de retraite
106874 EHPAD (subdivisé par sections tarifaires)
106876 SSIAD
106878 Activités relevant de l'article L.312-1 du CASF

11 REPORT à NOUVEAU

110 Report à nouveau excédentaire

1100 Activité principale
1101 DNA
1102 USLD
1103 Maisons de retraite
1104 EHPAD (subdivisé par sections tarifaires)
1105 Écoles et instituts de formation des professionnels
paramédicaux et de sages-femmes
1106 SSIAD
1108 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du
CASF

119 Report à nouveau déficitaire

1190 Activité principale
1191 DNA
1192 USLD
1193 Maisons de retraite
1194 EHPAD (subdivisé par sections tarifaires)
1195 Écoles et instituts de formation des professionnels
paramédicaux et de sages-femmes
1196 SSIAD

1198 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du CASF

12 RESULTAT DE L'EXERCICE

13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

131 Subventions d'équipements reçues

1311 État et établissements nationaux

1312 Régions

13121 Subventions d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (transférables)

13128 Autres

1313 Départements

1315 Autres collectivités et établissements publics locaux

1318 Autres subventions d'équipements reçues

13181 Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)

13188 Autres subventions

139 Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat

1391 État et établissements nationaux

1392 Régions

13921 Subventions d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (transférables)

13928 Autres

1393 Départements

1395 Autres collectivités et établissements publics locaux

1398 Autres subventions d'équipements reçues

13981 Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)

13988 Autres subventions

14 PROVISIONS REGLEMENTEES

142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

143 Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du CET

144 Provisions réglementées pour propre assureur

1441 Responsabilité civile

1448 Autres

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

151 Provisions pour risques

1511 Provisions pour litiges

1515 Provisions pour pertes de change

1518 Autres provisions pour risques

157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices

1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions

158 Autres provisions pour charges

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

163 Emprunts obligataires

164 Emprunts auprès des établissements de crédit

1641 Emprunts en euros

1643 Emprunts en devises

1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

16441 Opérations afférentes à l'emprunt

16449 Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie

165 Dépôts et cautionnements reçus

166 Refinancement de dette

167 Emprunts assortis de conditions particulières

1673 Prêts de l'État

1676 Prêts des collectivités et établissements publics

locaux

1677 Prêts des caisses d'assurance maladie

1678 Autres prêts assortis de conditions particulières

168 Autres emprunts et dettes assimilées

1681 Autres emprunts et dettes assimilées

1687 Autres dettes

1688 Intérêts courus

169 Primes de remboursement des obligations

Table de transposition des soldes au bilan :

Comptes supprimés	Comptes de reprise du solde
106861	1100
11031	1103
11032	1103
11033	1106
11038	1108
1110	1100
1112	1102
11131	1103
11132	1103
11133	1105
11138	1108
1114	1104
11931	1193
11932	1193
11933	1196
11938	1198
141	1100
1471	1100
1575	1572
1581	143
1582	110
1583	110
1584	142
1588	110
1641	1641/1643/1644
1642	1641/1643/1644
1643	1641/1643/1644
1644	1641/1643/1644
1645	1641/1643/1644
1648	1641/1643/1644

1674	1676
------	------

Classe 2 : COMPTES D'IMMOBILISATIONS

AVANT-PROJET

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

201 Frais d'établissement

203 Frais d'études, de recherche et de développement

2031 Frais d'études

2032 Frais de recherche et de développement

2033 Frais d'insertion

205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires

208 Autres immobilisations incorporelles

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

211 Terrains

2111 Terrains nus

2112 Terrains aménagés

2114 Terrains de gisement

2115 Terrains bâtis

21151 Terrains affectés à l'activité hospitalière

21152 Terrains bâtis de la DNA

21154 Terrains affectés aux USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF

21155 Terrains affectés aux écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes

21158 Autres terrains bâtis

212 Agencements et aménagements de terrains

2121 Terrains nus

2122 Terrains aménagés

2124 Terrains de gisement

2125 Terrains bâtis (subdivisé comme le 2115)

213 Constructions sur sol propre

2131 Bâtiments

21311 Bâtiments hospitaliers et administratifs

21312 Bâtiments de la DNA

21314 Bâtiments des USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF

21315 Bâtiments des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes

21318 Autres bâtiments

2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC)

21351 IGAAC des bâtiments hospitaliers et administratifs

213511 Matériel électrique

213512 Matériel téléphonique

213513 Froid

213514 Installations chauffage

213515 Monte-charges et ascenseurs

213516 Équipements sanitaires

213518 Autres IGAAC

21352 IGAAC des bâtiments de la DNA

21354 IGAAC des bâtiments des USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF

21355 IGAAC des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes

21358 IGAAC Autres bâtiment

2138 Autres bâtiments

214 Constructions sur sol d'autrui

2141 Bâtiments

21411 Bâtiments hospitaliers et administratifs

21412 Bâtiments de la DNA

21414 Bâtiments des autres activités gérées en comptes de résultat annexes

21415 Bâtiments des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes

21418 Autres bâtiments

2145 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC)

21451 IGAAC des bâtiments hospitaliers et administratifs
214511 Matériel électrique
214512 Matériel téléphonique
214513 Froid
214514 Installations chauffage
214515 Monte-charges et ascenseurs
214516 Équipements sanitaires
214518 Autres IGAAC
21452 IGAAC des bâtiments de la DNA
21454 IGAAC des autres activités gérées en comptes de résultat annexes
21455 IGAAC des écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes
21458 IGAAC Autres bâtiments

215 Installations techniques, matériel et outillage industriel

2151 Installations complexes spécialisées
2153 Installations à caractère spécifique
21531 Établissement principal
21532 DNA
21534 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF
21535 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes
2154 Matériel et outillage
21541 Établissement principal
21542 DNA
21544 USLD et activités relevant de l'article L.312-1 du CASF
21545 Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages- femmes

218 Autres immobilisations corporelles

2181 Immobilisations générales, agencements, aménagements divers
2182 Matériel de transport
2183 Matériel de bureau et matériel informatique

21831 Matériel de bureau
21832 Matériel informatique
2184 Mobilier
2185 Cheptel
2186 Collections et œuvres d'art
2188 Autres immobilisations corporelles

22 IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION

221 Terrains

2211 Terrains nus
2212 Terrains aménagés
2214 Terrains de gisement
2215 Terrains bâtis
22158 Autres terrains bâtis

222 Agencements et aménagements de terrains

223 Constructions sur sol propre

2231 Bâtiments
2235 Installations générales, agencements,
aménagements des constructions (IGAAC)

224 Constructions sur sol d'autrui

2241 Bâtiments
2245 Installations générales, agencements,
aménagements des constructions (IGAAC)

225 Installations techniques, matériel et outillage industriel

2251 Installations complexes spécialisées
2253 Installations à caractère spécifique
2254 Matériel et outillage

228 Autres immobilisations corporelles

2281 Immobilisations générales, agencements,
aménagements divers
2282 Matériel de transport

2283 Matériel de bureau et matériel informatique
22831 Matériel de bureau
22832 Matériel informatique
2284 Mobilier
2285 Cheptel
2286 Collections et œuvres d'art
2288 Autres immobilisations corporelles

229 Droits de l'affectant

23 IMMOBILISATIONS EN COURS

231 Immobilisations corporelles en cours

2311 Terrains
2312 Agencements et aménagements des terrains
2313 Constructions en cours sur sol propre
2314 Constructions en cours sur sol d'autrui
2315 Installations techniques, matériel et outillage industriels
2318 Autres immobilisations corporelles en cours

232 Immobilisations incorporelles en cours

237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES OU MISES A DISPOSITION

241 Immobilisations affectées ou mises à disposition

249 Droits du remettant

26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

261 Titres de participation

2611 Titres de participation aux SIH
2612 Titres de participation aux GIP
2613 Titres de participation aux GIE
2614 Titres de participation aux GCS
2615 Titres de participation aux SEM
2618 Titres de participation – Autres
266 Autres formes de participation
267 Créances rattachées à des participations

27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

271 Titres immobilisés (droit de propriété)

2711 Actions
2718 Autres titres

272 Titres immobilisés (droit de créance)

2721 Obligations
2722 Bons

274 Prêts

275 Dépôts et cautionnements versés

276 Autres créances immobilisées

2761 Créances diverses
2768 Intérêts courus

28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

280 Amortissements des immobilisations incorporelles

2801 Frais d'établissement
2803 Frais d'études, de recherche et de développement
28031 Frais d'études
28032 Frais de recherche et de développement
28033 Frais de publication
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences,
marques et procédés, droits et valeurs similaires
2808 Amortissements des autres immobilisations
incorporelles

281 Amortissements des immobilisations corporelles

2811 Terrains de gisement
2812 Agencements et aménagements des terrains

2813 Constructions sur sol propre
28131 Bâtiments
28135 IGAAC
2814 Constructions sur sol d'autrui
28141 Bâtiments
28145 IGAAC
2815 Installations techniques, matériel et outillage industriels
2816 Collections et œuvres d'art
2818 Autres immobilisations corporelles
28181 Immobilisations générales, agencements, aménagements divers
28182 Matériel de transport
28183 Matériel de bureau et matériel informatique
281831 Matériel de bureau
281832 Matériel informatique
28184 Mobilier
28185 Cheptel
28188 Autres immobilisations corporelles

282 Amortissements des immobilisations reçues en affectation

2821 Terrains de gisement
2822 Agencements et aménagements des terrains
2823 Constructions sur sol propre
28231 Bâtiments
28235 IGAAC
2824 Constructions sur sol d'autrui
28241 Bâtiments
28245 IGAAC
2825 Installations techniques, matériel et outillage industriels
2826 Collections et œuvres d'art
2828 Autres immobilisations corporelles
28281 Immobilisations générales, agencements, aménagements divers
28282 Matériel de transport
28283 Matériel de bureau et matériel informatique
282831 Matériel de bureau

282832 Matériel informatique
28284 Mobilier
28285 Cheptel
28288 Autres immobilisations corporelles

29 DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

291 Dépréciation des immobilisations corporelles

2911 Terrains

293 Dépréciation des immobilisations en cours

2931 Immobilisations corporelles en cours

2932 Immobilisations incorporelles en cours

296 Dépréciation des participations et des créances rattachées à des participations

2961 Titres de participation

2966 Autres formes de participation

2967 Créances rattachées à des participations

297 Dépréciation des autres immobilisations financières

2971 Titres immobilisés (droit de propriété)

2972 Titres immobilisés (droit de créance)

2974 Prêts

2975 Dépôts et cautionnements versés

2976 Autres créances immobilisées

Table de transposition des soldes au bilan :

Comptes supprimés	Comptes de reprise du solde
216	2186
217	2185
21821	2182
21822	2182
21824	2182
21825	2182
21828	2182
21831	2183
21832	2183
21834	2183
21838	2183
21841	2184
21842	2184
21844	2184
21848	2184
228	À éclater entre les subdivisions du 22
24	À éclater entre les subdivisions du 24
261	2611
2621	2612
2622	2612
2623	2612
263	2613
264	2614
2817	2818
2828	À éclater entre les subdivisions du 282
2962	2961
2963	2961
2964	2961
2966	2961

Classe 3 : COMPTES DE STOCKS

AVANT-PROJET

31 MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)

32 AUTRES APPROVISIONNEMENTS

321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

3211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM

3212 Spécialités pharmaceutiques importées

3215 Produits sanguins

3216 Fluides et gaz médicaux

3217 Produits de base

3218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical

322 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

3221 Ligatures, sondes

3222 Petit matériel médico-chirurgical non stérile

3223 Matériel médico-chirurgical à usage unique stérile

3224 Fournitures pour laboratoires

3225 Fournitures pour imagerie médicale

3226 Appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie

3227 Pansements

3228 Autres fournitures médicales

323 Alimentation stockable

326 Fournitures consommables

3261 Combustibles et carburants

3262 Produits d'entretien

3263 Fournitures d'atelier

3264 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs

3265 Fournitures de bureau et informatiques

3266 Fournitures hôtelières

32661 Couches, alèses et produits absorbants

32662 Petit matériel hôtelier
32663 Linge et habillement
32668 Autres fournitures hôtelières
3268 Autres fournitures consommables

328 Autres fournitures suivies en stock

33 EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

35 STOCKS DE PRODUITS

37 STOCKS DE MARCHANDISES¹

38 AUTRES STOCKS

381 Stocks de la D.N.A.

382 Stocks des C.A.T.

39 DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET EN-COURS

COMMENTAIRES :

Cf. classe 6 (1/ Les achats).

Table de transposition des soldes au bilan :

Comptes supprimés	Comptes de reprise du solde
3231	323
3232	323
3233	323
3234	323
3235	323
3236	323
3237	323
3238	323
3242	3261
3243	3261

3244	3261
3248	3261
3251	32662
3252	32663
3253	32663
3254	3262
3255	3262
3256	32661
3258	32668
326	3261
327	3263
3281	3265
3282	3264
3283	3265
3284	3265
3288	3268

Classe 4 : COMPTES DE TIERS

AVANT-PROJET

40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

401 Fournisseurs

4011 Fournisseurs

4017 Fournisseurs – Retenues de garantie et Opp.

40171 Fournisseurs – Retenues de garantie

40172 Fournisseurs – Oppositions

403 Fournisseurs – Effets à payer

404 Fournisseurs d'immobilisations

4041 Fournisseurs d'immobilisations

4047 Fournisseurs - Retenues de garantie et oppositions

40471 Fournisseurs - Achats d'immobilisations -
Retenues de garantie

40472 Fournisseurs - Achats d'immobilisations –
Oppositions

405 Fournisseurs d'immobilisations - Effets à payer

407 Fournisseurs – Différences de conversion

4071 – Fournisseurs

4074 – Fournisseurs d'immobilisations

408 Fournisseurs - Factures non parvenues

409 Fournisseurs – débiteurs

4091 Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur
commandes

4097 Fournisseurs, autres avoirs

4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs
non encore reçus

41 REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES

411 Redevables - Amiable

4111 Hospitalisés et consultants (part du malade)

4112 Caisse pivot
41121 Caisse pivot
41122 Caisse pivot - montants restant à recouvrer au titre
des déductions opérées en vertu de l'article R. 174-1-9 du
code de la sécurité sociale
4113 Caisses de sécurité sociale (régimes obligatoires,
autres versements)
41131 Régime général
41132 Régime agricole
41133 Régime de sécurité sociale des travailleurs non
salariés des professions non agricoles
41138 Autres régimes obligatoires de sécurité sociale
4114 Départements
4115 Autres tiers payants
41151 Mutuelles et compagnies d'assurance
41152 Aide médicale
41158 Divers - autres tiers payants
4116 État
4117 Prestations entre établissements de santé
4118 Autres redevables
41181 Redevables étrangers
41182 Clients (activités subsidiaires)
41188 Autres

415 Créances irrécouvrables admises en non-valeur

4151 Par le juge des comptes
4152 Par l'ordonnateur

416 Redevables - Contentieux

4161 Hospitalisés et consultants (part du malade)
4162 Caisse pivot
4163 Caisses de sécurité sociale (régimes obligatoires,
autres versements)
41631 Régime général
41632 Régime agricole
41633 Régime de sécurité sociale des travailleurs non
salariés des professions non agricoles
41638 Autres régimes obligatoires de sécurité sociale
4164 Départements
4165 Autres tiers payants

41651 Mutuelles et compagnies d'assurance
41652 Aide médicale
41658 Divers - autres tiers payants
4166 État
41661 État – sectorisation psychiatrique
41668 État - Autres
4167 Prestations entre établissements de santé
4168 Autres redevables
41681 Redevables étrangers
41682 Clients (activités subsidiaires)
41688 Autres

417 Redevables – Différences de conversion

418 Redevables - Produits à recevoir

419 Redevables créditeurs

4191 Avances reçues
41911 Hospitalisés et consultants
41913 Caisses de sécurité sociale
41914 Départements
41915 Autres tiers payants
41916 État
41917 Avances et contributions des hébergés
419171 Provision versée par les hébergés en attente
d'admission à l'aide sociale
419172 Contributions des hébergés admis à l'aide sociale
41918 Autres avances
419181 Redevables étrangers
419188 Autres
4197 Clients, autres avoirs
4198 Rabais, remises, ristournes à accorder et autres
avoirs à établir

42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES

421 Personnel - Rémunérations dues

424 Honoraires médicaux

4241 Comptes des médecins généralistes dans les
hôpitaux locaux

4245 Comptes individuels des praticiens

427 Personnel - Oppositions

428 Personnel - Charges à payer et produits à recevoir

4281 Prime de service à payer

4286 Autres charges à payer

4287 Produits à recevoir

429 Déficits et débits des comptables et régisseurs

43 SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX

431 Sécurité sociale

4311 Sécurité sociale

4312 Contribution sociale généralisée (CSG)

4313 Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)

4318 Autres

437 Autres organismes sociaux

4371 CNRACL

4372 IRCANTEC

4373 ASSEDIC

4374 Caisses mutualistes, de retraites complémentaires ou de secours

4378 Autres organismes sociaux

438 Organismes sociaux, charges à payer et produits à recevoir

4386 Charges à payer

4387 Produits à recevoir

44 ÉTAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

442 État – Impôts et taxes recouvrables sur des tiers

443 Opérations particulières avec l'État, les collectivités publiques, les organismes internationaux

4431 Opérations particulières avec les collectivités

d'assistance
44311 Opérations particulières avec les collectivités
d'assistance – contributions versées par l'hébergé
44312 Opérations particulières avec les collectivités
d'assistance - Ressources gérées par le comptable
443121 Ressources encaissées par le comptable
443122 Contributions à reverser par le comptable à la
collectivité d'assistance
4432 État
44321 Dépenses
44322 Recettes
443221 Amiable
443226 Contentieux
44327 Aide sociale – Versement des contributions des
hébergés
4433 Département
44331 Dépenses
44332 Recettes
443321 Amiable
443326 Contentieux
44337 Aide sociale – Versement des contributions des
hébergés
4434 Région
44341 Dépenses
44342 Recettes
443421 Amiable
443426 Contentieux
4435 Caisse des dépôts et consignations
44351 Dépenses
44352 Recettes
443521 Amiable
443526 Contentieux
4436 ENSP
44361 Dépenses
44362 Recettes
443621 Amiable
443626 Contentieux
4438 Autres collectivités publiques, organismes
internationaux

44381 Dépenses
44382 Recettes
443821 Amiable
443826 contentieux

445 État - Taxes sur le chiffre d'affaires

4452 T.V.A. due intra-communautaire
4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser
44551 T.V.A à décaisser
44558 Taxes assimilées à la T.V.A
4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
44562 T.V.A sur immobilisations
44566 T.V.A sur autres biens et services
44567 Crédit de T.V.A à reporter
44568 Taxes assimilées à la T.V.A déductible
4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
44571 T.V.A collectée
44578 Taxes assimilées à la T.V.A collectée
4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
44581 Acomptes – Régime simplifié d'imposition
44583 Remboursement de T.V.A demandé
44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires
445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
445886 TVA déduite lors du paiement – Régime des encaissements
445888 Autres

447 Autres impôts, taxes et versements assimilés

4471 Taxe sur les salaires
4478 Autres impôts et taxes

448 Etat, charges à payer et produits à recevoir

4486 Charges à payer
4487 Produits à recevoir

45 COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS

ANNEXES

451 D.N.A. (lettre A)

452 Unités de soins de longue durée (lettre B)

453 E.H.P.A.D. (lettre E)

**454 Écoles et instituts de formation des
professionnels paramédicaux et de sages-femmes
(lettre C)**

456 Activités relevant de la l'article L.312-1 du CASF

4561 Maisons de retraite (lettre J)

4563 Centres d'aide par le travail

45631 Activité sociale (lettre L)

45632 Activités de production et de commercialisation
(lettre M)

4564 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
(lettre N)

4568 Autres activités relevant de l'article L.312-1 du
CASF (lettre P)

458 Opérations pour le compte de tiers

4581 Dépenses

4582 Recettes

46 DÉBITEURS DIVERS ET CRÉDITEURS

DIVERS

462 Créances sur cessions d'immobilisations

4621 Créances sur cessions d'immobilisations –
Amiable

4626 Créances sur cessions d'immobilisations -
Contentieux

463 Fonds en dépôt

4631 Fonds gérés pour le compte des malades majeurs
protégés

46311 Fonds gérés par le gérant de tutelle préposé ou le
directeur gérant d'affaires

46312 Fonds des hospitalisés et hébergés sous
sauvegarde de justice

46313 Fonds des hospitalisés et hébergés sous tutelle ou

curatelle

4632 Fonds reçus ou déposés - Usagers

46321 Fonds reçus ou déposés - Hospitalisés et hébergés

46322 Fonds trouvés sur les décédés

46323 Fonds trouvés sur les malades mentaux

46324 Fonds appartenant à des malades sortis

46328 Fonds reçus ou déposés - Autres

4633 Autres fonds en dépôt

46331 Pécule

46332 Fonds de solidarité

4634 Gestion des biens des malades majeurs protégés

46341 Masse des prélèvements opérés sur les ressources des malades majeurs protégés

46342 Remises du préposé

46343 Mesures conservatoires, avances de frais

464 Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement

465 Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement

466 Excédents de versement

467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs

4671 Créiteurs divers

4672 Débiteurs divers

46721 Débiteurs divers – Amiable

46726 Débiteurs divers - Contentieux

4673 Traités de coupes de bois (régime forestier)

46731 Traités de coupes de bois – Amiable

46736 Traités de coupes de bois - Contentieux

4674 Redevances

46741 Redevance due par les praticiens hospitaliers

46742 Redevance due par les médecins généralistes dans les hôpitaux locaux

4677 Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Différences de conversion

46771 Créiteurs divers – Différences de conversion

46772 Débiteurs divers – Différences de conversion

468 Divers - Charges à payer et produits à recevoir

- 4682 Charges à payer sur ressources affectées
- 4684 Produits à recevoir sur ressources affectées
- 4686 Autres charges à payer
- 4687 Produits à recevoir

47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**471 Recettes à classer ou à régulariser**

- 4711 Versement des régisseurs
- 4712 Virements réimputés
- 4713 Recettes perçues avant émission des titres
- 4714 Recettes perçues en excédent à réimputer
- 47141 Recettes perçues en excédent à réimputer
- 47142 Frais de saisie avant prise en charge
- 4715 Recettes à ventiler (cartes multi-services)
- 4718 Autres recettes à régulariser

472 Dépenses à classer ou à régulariser

- 4721 Dépenses réglées sans mandatement préalable
- 4722 Commissions bancaires en instance de mandatement (cartes bancaires)
- 4728 Autres dépenses à régulariser

475 Legs et donations en cours de réalisation**476 Différences de conversion – Actif**

- 4761 Diminution des créances
- 47611 Diminution des prêts
- 47612 Diminution d'autres créances
- 4762 Augmentation des dettes
- 47621 Augmentation d'emprunts et de dettes assimilées
- 47622 Augmentation d'autres dettes
- 4768 Différences compensées par couverture de change

477 Différences de conversion – Passif

- 4771 Augmentation des créances
- 47711 Augmentation des prêts
- 47712 Augmentation d'autres créances
- 4772 Diminution des dettes

47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées
47722 Diminution d'autres dettes
4778 Différences compensées par couverture de change

478 Autres comptes transitoires

4781 Frais de poursuites rattachés
4788 Autres comptes transitoires

48 COMPTES DE RÉGULARISATION

481 Charges à répartir sur plusieurs exercices

4816 Frais d'émission des emprunts obligataires
4817 Indemnités de renégociation de la dette

486 Charges constatées d'avance

487 Produits constatés d'avance

49 DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS

491 Dépréciation des comptes de redevables
496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers

Classe 5 : COMPTES FINANCIERS

AVANT-PROJET

50 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

506 Obligations

507 Bons du Trésor

508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées

5081 Autres valeurs mobilières

5088 Intérêts courus sur VMP

51 BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS

511 Valeurs à l'encaissement

5113 Chèques vacances

5115 Cartes bancaires à l'encaissement

5116 TIP à l'encaissement

5117 Valeurs impayées

51172 Chèques impayés

51175 Cartes bancaires impayées

51176 TIP impayés

51178 Autres valeurs impayées

5118 Autres valeurs

514 Chèques postaux¹

515 Compte au Trésor

516 Comptes à terme

518 Intérêts courus

5181 Intérêts courus à payer

5188 Intérêts courus à recevoir

519 Crédits de trésorerie

5192 Avances de trésorerie

5193 Lignes de crédit de trésorerie

51931 Ligne de crédit de trésorerie

51932 Ligne de crédit de trésorerie liée à un emprunt

5198 Intérêts courus sur crédits de trésorerie

53 CAISSE¹

54 RÉGIES ET ACCRÉDITIFS

541 Disponibilités chez les régisseurs

5411 Disponibilités chez les régisseurs d'avances
5412 Disponibilités chez les régisseurs de recettes
5413 Administrateurs de legs

58 VIREMENTS INTERNES

580 Virements internes

581 Dotations attendues

582 Dotations reçues

583 Encaissements manuels

584 Encaissements par lecture optique

585 Encaissements par la procédure NOE

**59 DÉPRÉCIATION DES COMPTES
FINANCIERS**

1 : Les comptes 514 et 53 ne concernent que les EPS nationaux (St Maurice, 15/20, Fresnes et Invalides).

Classe 6 : COMPTES DE CHARGES

AVANT-PROJET

60 ACHATS

601 Achats stockés de matières premières ou fournitures

6011 A caractère médical et pharmaceutique

60111 A caractère pharmaceutique

60112 A caractère médical

6012 A caractère hôtelier et général

602 Achats stockés ; autres approvisionnements

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM

60212 Spécialités pharmaceutiques importées

60215 Produits sanguins

60216 Fluides et gaz médicaux

60217 Produits de base

60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical

6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

60221 Ligatures, sondes

60222 Petit matériel médico-chirurgical non stérile

60223 Matériel médico-chirurgical à usage unique stérile

60224 Fournitures pour laboratoires

60225 Fournitures d'imagerie médicale

60226 Appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie

60227 Pansements

60228 Autres fournitures médicales

6023 Alimentation

6026 Fournitures consommables

60261 Combustibles et carburants

60262 Produits d'entretien

60263 Fournitures d'atelier

60264 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs

60265 Fournitures de bureau et informatiques

60266 Fournitures hôtelières
602661 Couches, alèses et produits absorbants
602662 Petit matériel hôtelier
602663 Linge et habillement
602668 Autres fournitures hôtelières
60268 Autres fournitures consommables
6028 Autres fournitures suivies en stocks

603 Variation des stocks

6031 Variation des achats stockés de matières premières ou fournitures
60311 Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique
60312 Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général

6032 Variation des stocks des autres approvisionnements

60321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical
60322 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique
60323 Alimentation stockable
60326 Fournitures consommables
60328 Autres fournitures suivies en stocks
6037 Variation des stocks de marchandises

606 Achats non stockés de matières et fournitures

6061 Fournitures non stockables
60611 Eau et assainissement
60612 Énergie et électricité
60613 Chauffage
60618 Autres fournitures non stockables
6062 Fournitures non stockées
60621 Combustibles et carburants
60622 Produits d'entretien
60623 Fournitures d'atelier
60624 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs
60625 Fournitures de bureau et informatiques
60626 Fournitures hôtelières
606261 Couches, alèses et produits absorbants

606262 Petit matériel hôtelier
606263 Linge et habillement
606268 Autres fournitures consommables
6063 Alimentation non stockable
6066 Fournitures médicales
6068 Autres achats non stockés de matières et fournitures

607 Achats de marchandises

6071 A caractère médical et pharmaceutique
60711 A caractère pharmaceutique
60712 A caractère médical
6072 A caractère hôtelier et général

609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

6091 RRR obtenus sur achats stockés de matières premières
et fournitures
6092 RRR obtenus sur achats d'autres approvisionnements
stockés
6096 RRR obtenus sur achats non stockés de matières
premières et fournitures
6097 RRR obtenus sur achats de marchandises

61/62 AUTRES CHARGES EXTERNES

611 Sous-traitance générale

6111 Sous-traitance à caractère médical
61111 Kinésithérapie
61112 Imagerie médicale
61113 Laboratoires
61114 Dentistes
61115 Consultations spécialisées
61117 Hospitalisations à l'extérieur
61118 Autres prestations
6112 Sous-traitance à caractère médico-social
61121 Ergothérapie
61122 Vacances et sorties à l'extérieur
61123 Sport
61124 Accueils familiaux
61125 Frais de scolarité
61126 Travail et réadaptation
61128 Autres prestations à caractère médico-social

612 Redevances de crédit-bail

- 6122 Crédit-bail mobilier
- 61221 Matériel informatique
- 61222 Logiciels et progiciels
- 61223 Matériel biomédical
- 61228 Autres
- 6125 Crédit-bail immobilier

613 Locations**6131 Locations à caractère médical**

- 61315 Locations mobilières
- 613151 Informatique
- 613152 Équipements
- 613153 Matériel de transport
- 613158 Autres locations mobilières à caractère médical

6132 Locations à caractère non médical

- 61322 Locations immobilières
- 61325 Locations mobilières
- 613251 Informatique
- 613252 Équipements
- 613253 Matériel de transport
- 613258 Autres locations mobilières à caractère non médical

614 Charges locatives et de copropriété**615 Entretien et réparations****6151 Entretien et réparations des biens à caractère médical**

- 61515 Entretien et réparations sur biens mobiliers
- 615151 Matériel et outillage médicaux
- 615152 Matériel de transport
- 615154 Matériel informatique
- 61516 Maintenance
- 615161 Informatique à caractère médical
- 615162 Matériel médical
- 615168 Maintenance – Autres

6152 Entretien et réparations des biens à caractère non médical

- 61522 Entretien et réparations sur biens immobiliers
- 61525 Entretien et réparations sur biens mobiliers
- 615251 Matériel et outillage
- 615252 Matériel de transport
- 615253 Matériel et mobilier de bureau
- 615254 Matériel informatique
- 615258 Autres matériels et outillages
- 61526 Maintenance
- 615261 Informatique
- 615268 Maintenance – Autres

616 Primes d'assurance

- 6161 Multirisques
- 6163 Assurance transport
- 6165 Responsabilité civile
- 6166 Matériels
- 6167 Assurance capital-décès « titulaires »
- 6168 Primes d'assurance – Autres risques
- 61681 Maladie, maternité, accident du travail
- 61688 Autres risques

617 Études et recherches

618 Divers services extérieurs

- 6181 Documentation générale
- 6183 Documentation technique
- 6184 Concours divers (cotisations ...)
- 6185 Frais de colloques, séminaires, conférences
- 6186 Frais de recrutement de personnel
- 6188 Autres frais divers

619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

621 Personnel extérieur à l'établissement

6211 Personnel intérimaire
62111 Personnel administratif et hôtelier
62113 Personnel médical
62114 Personnel paramédical
6215 Personnel affecté à l'établissement
6216 Plans locaux d'insertion
6218 Autre personnel

622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

6223 Médecins (consultants exceptionnels)
6226 Honoraires
6227 Frais d'actes et de contentieux
6228 Divers

623 Informations, publications, relations publiques

6231 Annonces et insertions
6232 Échantillons
6233 Foires et expositions
6234 Cadeaux
6236 Brochures, dépliants
6237 Publications
6238 Divers

624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs de personnel

6241 Transports sur achats
6242 Transports sur ventes
6243 Transports entre établissements
6245 Transports d'usagers
6247 Transports collectifs du personnel
6248 Transports divers

625 Déplacements, missions et réceptions

6251 Voyages et déplacements
6255 Frais de déménagement
62551 Personnel
6256 Missions
6257 Réceptions

626 Frais postaux et frais de télécommunications

6261 Liaisons informatiques ou spécialisées

6263 Affranchissements

6265 Téléphonie

627 Services bancaires et assimilés**628 Prestations de services à caractère non médical**

6281 Blanchissage à l'extérieur

6282 Alimentation à l'extérieur

6283 Nettoyage à l'extérieur

6284 Informatique

6285 Prestations de service à caractère éducatif

6288 Autres prestations diverses

629 Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs**63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES****631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts)**

6311 Taxe sur les salaires

63111 Personnel non médical

63112 Personnel médical

6312 Taxe d'apprentissage

6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts)

633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

6331 Versement de transport

6332 Allocation logement

6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

6336 Cotisation pour le fonds pour l'emploi hospitalier

6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des Impôts)

6351 Impôts directs

63511 Taxe professionnelle

63512 Taxes foncières

63513 Autres impôts locaux

63514 Impôts sur les sociétés
6352 Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables
6353 Impôts indirects
6354 Droits d'enregistrement et de timbre
6358 Autres droits
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

64 CHARGES DE PERSONNEL

641 Rémunérations du personnel non médical

6411 Personnel titulaire et stagiaire (crédits limitatifs)
64111 Rémunération principale
64112 NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence
64113 Prime de service
64116 Indemnités de préavis et de licenciement
64118 Autres indemnités
6413 Personnel sous CDI (crédits limitatifs)
64131 Rémunération principale
64132 Indemnité de résidence
64133 Prime de service
64135 Supplément familial
64136 Indemnités de préavis et de licenciement
64138 Autres indemnités
6415 Personnel sous CDD
64151 Rémunération principale
64152 Indemnité de résidence
64155 Supplément familial
64156 Indemnités de préavis et de licenciement
64158 Autres indemnités
6416 Contrats soumis à des dispositions particulières
6417 Apprentis
6419 Remboursement sur rémunérations du personnel non médical

642 Rémunérations du personnel médical

6421 Praticiens temps plein et temps partiel (crédits limitatifs)
6422 Praticiens attachés renouvelables de droit (crédits

limitatifs)

- 6423 Praticiens contractuels sans renouvellement de droit
- 6424 Internes et étudiants
- 6425 Permanences de soins (crédits limitatifs)
- 64251 Permanences sur place intégrées aux obligations de service
- 64252 Permanences sur place réalisées en temps de travail additionnel
- 64253 Permanences de soins par astreinte
- 6426 Temps de travail additionnel de jour
- 6428 Autres rémunérations du personnel médical
- 6429 Remboursement sur rémunérations du personnel médical

645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance

- 6451 Personnel non médical
- 64511 Cotisations à l'URSSAF
- 64512 Cotisations aux mutuelles
- 64513 Cotisations aux caisses de retraite
- 64514 Cotisations à l'ASSEDIC
- 64515 Cotisations à la CNRACL
- 64516 Cotisations au RAFP
- 64518 Cotisations aux autres organismes sociaux
- 6452 Personnel médical
- 64521 Cotisations à l'URSSAF
- 64522 Cotisations aux mutuelles
- 64523 Cotisations aux caisses de retraite
- 64524 Cotisations à l'ASSEDIC
- 64526 Cotisations au RAFP
- 64528 Cotisations aux autres organismes sociaux
- 6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance

647 Autres charges sociales

- 6471 Personnel non médical
- 64711 Prestations versées pour le compte du FNAL
- 64712 Fonds de solidarité
- 64713 Allocations chômage
- 64715 Médecine du travail, pharmacie
- 64716 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

64718 Versements divers
647181 Carte de transport
647183 Comités d'hygiène et de sécurité
647184 Œuvres sociales
647188 Autres versements
6472 Personnel médical
64721 Prestations versées pour le compte du FNAL
64722 Fonds de solidarité
64723 Allocations chômage
64725 Médecine du travail, pharmacie
64726 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans
la fonction publique
64728 Versements divers
647281 Carte de transport
647283 Comités d'hygiène et de sécurité
647284 Œuvres sociales
647288 Autres versements
6479 Remboursements sur autres charges sociales

648 Autres charges de personnel

6481 Indemnités aux ministres des cultes
6482 Indemnités des religieuses et reposance
6483 Versements aux agents en cessation progressive d'activité
6486 Indemnités d'enseignement
6487 Indemnités et honoraires des médecins généralistes dans
les hôpitaux locaux
64871 Indemnité forfaitaire des médecins généralistes dans les
hôpitaux locaux
64872 Honoraires des médecins généralistes dans les hôpitaux
locaux
6488 Autres charges diverses de personnel
6489 Remboursements sur autres charges de personnel

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

654 Pertes sur créances irrécouvrables

657 Subventions

6571 Subventions aux associations participant à la vie
sociale des usagers
6578 Autres subventions

658 Charges diverses de gestion courante

6581 Frais de culte et d'inhumation

6582 Pécule

6586 Fonds de solidarité

6587 Participation aux frais de stage « ENSP »

6588 Autres charges diverses de gestion courante

66 CHARGES FINANCIÈRES

661 Charges d'intérêts

6611 Intérêts des emprunts et dettes

6615 Intérêts des comptes courants créditeurs

6618 Intérêts des autres dettes

665 Escomptes accordés

666 Pertes de change

667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 Autres charges financières

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

6712 Amendes fiscales et pénales

6717 Rappels d'impôts

6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

672 Charges sur exercices antérieurs

6721 Charges de personnel permanent

6728 Autres charges

673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)

675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés

678 Autres charges exceptionnelles

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

681 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations

incorporelles et corporelles
68111 Immobilisations incorporelles (à subdiviser comme le compte 20)
68112 Immobilisations corporelles (à subdiviser comme le compte 21 sauf 211)

6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation
68151 Dotations aux provisions pour risques
68157 Dotations aux provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
68158 Dotations aux autres provisions pour charges
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants
68173 Stocks et en-cours
68174 Créances

686 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières

6861 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations
6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir
6865 Dotations aux provisions pour risques et charges financières
6866 Dotations aux dépréciations des éléments financiers
68662 Immobilisations financières
68665 Valeurs mobilières de placement

687 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles

6874 Dotations aux provisions réglementées
68742 Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations
68743 Dotations aux provisions pour charges de personnel au titre du CET
68744 Dotations aux provisions pour propre assureur
687441 Responsabilité civile
687442 Autres

Classe 7 : COMPTES DE PRODUITS

AVANT-PROJET

70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES et PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES

701 Ventes de produits finis

702 Ventes de produits intermédiaires

703 Ventes de produits résiduels

704 Travaux

705 Études

706 Prestations de services

707 Ventes de marchandises

7071 Rétrocession de médicaments

7078 Autres ventes de marchandises

**708 Produits des activités annexes à l'activité
hospitalière**

7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du
personnel

70811 Logements

70812 Repas

70813 Crèches

70818 Autres

7082 Prestations délivrées aux usagers et accompagnants

70821 Chambres

70822 Repas

70823 Téléphone

70824 Majoration pour chambre particulière

70828 Autres

7083 Locations diverses

7084 Mise à disposition de personnel facturée

7087 Remboursement de frais par les CRPA

7088 Autres produits d'activités annexes

70881 Redevances commerciales, location téléviseurs,
produits audio et vidéo

70888 Autres

709 Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement

71 PRODUCTION STOCKEE (ou destockage)

713 Variation des stocks, en-cours de production, produits

7133 Variation des en-cours de production de biens produits

7135 Variation des stocks de produits

72 PRODUCTION IMMOBILISEE

73 PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

731 Produits à la charge de l'assurance maladie

7311 Produits de l'hospitalisation

73111 Produits de la tarification des séjours

73112 Produits des médicaments facturés en sus des séjours

73113 Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours

73114 Forfaits annuels

731141 Urgences

731142 Prélèvements d'organes ou de tissus

731143 Transplantations d'organes et greffes de moelle osseuse

73116 Dotation annuelle complémentaire

73117 Dotation annuelle de financement

73118 Dotations MIGAC

731181 Dotation missions d'intérêt général (MIG)

731182 Dotation d'aide à la contractualisation (AC)

7312 Produits des activités faisant l'objet d'une tarification spécifique

73121 Consultations et actes externes

73122 Forfaits accueil et traitement des urgences (ATU)

73123 Forfaits petit matériel (FFM)

73124 IVG

73125 SMUR

73126 Prestations de prélèvements d'organes ou de tissus

73128 Autres

732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance

7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie

73211 Médecine et spécialités médicales

73212 Chirurgie et spécialités chirurgicales

73213 Spécialités coûteuses et très coûteuses

732131 Spécialités coûteuses

732132 Spécialités très coûteuses

73214 Soins de suite et de réadaptation

73218 Lutte contre les maladies mentales

7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie

73221 Hospitalisation à temps partiel

732211 Hôpital de jour

732212 Hôpital de nuit

73222 Chirurgie ambulatoire

7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie

73231 Hospitalisation à domicile

73232 Accueils familiaux

7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique

73241 Consultations et actes externes

73242 Forfaits accueil et traitement des urgences (ATU)

73243 Forfaits petit matériel (FFM)

73244 IVG

73245 SMUR

73246 Majoration parcours de soins

73247 PMI

73248 Autres

7327 Forfait journalier

73271 Forfait journalier MCO

73272 Forfait journalier SSR

73273 Forfait journalier psychiatrie

733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers

7331 Produits des prestations au titre des conventions internationales

7332 Produits des prestations au titre de l'aide médicale de l'État (AME)

7333 Produits des prestations au titre des soins urgents prévus à l'article L.254-1 du code de l'action sociale et des familles

7338 Autres

734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement

7341 Actes de chirurgie

7342 Actes de laboratoire

7343 Actes d'imagerie et d'échographie

7344 Actes d'obstétrique

7345 Actes d'anesthésie

7346 Actes techniques médicaux (hors imagerie)

7347 Actes dentaires

7348 Autres actes dont ceux de sages-femmes

735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics

7351 Contribution forfaitaire de la collectivité territoriale (établissement public territorial de Mayotte)

73511 Contribution forfaitaire de l'Etat

73512 Contribution forfaitaire de la collectivité territoriale

7358 Autres

74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS

747 Subventions et participations

7472 Subventions et participations versées au titre de la protection maternelle et infantile (PMI)

7473 Subventions et participations versées aux services

médicaux d'urgence

74731 Subventions versées au SAMU

74732 Subventions versées au SMUR

74733 Subventions versées au centre 15

7474 Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)

74741 FEH

74742 FEH - RTT

7475 Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP)

7476 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

748 Autres subventions et participations

7483 Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage

7484 Aide forfaitaire à l'apprentissage

7488 Autres

75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

753 Retenues et versements sur honoraires médicaux

7531 Retenues et versements sur l'activité libérale

7532 Retenues et versements sur les activités réalisées dans les structures d'hospitalisation prévues à l'article L. 6146-10 du code de la santé publique

7533 Retenues et versements sur les honoraires médicaux des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux

754 Remboursements de frais

7541 Formation professionnelle

7542 Faculté de médecine

7543 Co-utilisation d'équipements lourds

75431 IRM

75432 Autres équipements

7548 Autres remboursements de frais

758 Produits divers de gestion courante

7588 Produits divers de gestion courante

75881 Produits de la gestion des biens des malades protégés

75888 Autres produits divers de gestion courante

76 PRODUITS FINANCIERS

761 Produits de participations

762 Produits des autres immobilisations financières

764 Revenus des valeurs mobilières de placement

765 Escomptes obtenus

766 Gains de change

767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 Autres produits financiers

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7711 Débits et pénalités perçus sur achats et ventes

7713 Libéralités reçues

7714 Rentrées sur créances amorties

7715 Subventions d'équilibre

7717 Dégrevements d'impôts

7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion

772 Produits sur exercices antérieurs

773 Mandats annulés sur exercices antérieurs

775 Produits des cessions d'éléments d'actif

777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

778 Autres produits exceptionnels

78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

781 Reprises sur amortissements et provisions (à

inscrire dans les produits d'exploitation)

7815 Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation

78151 Reprises sur provisions pour risques

78157 Reprises sur provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices

78158 Reprises sur autres provisions pour charges

7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants

78173 Stocks et en-cours

78174 Créances

786 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)

7865 Reprises sur provisions pour risques et charges financières

7866 Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers

78662 Immobilisations financières

78665 Valeurs mobilières de placement

787 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)

7874 Reprises sur autres provisions réglementées

78742 Reprises sur les provisions pour renouvellement des immobilisations

78743 Reprises sur les provisions pour charges de personnel liées au CET

78744 Reprises sur les provisions pour propre assureur

787441 Responsabilité civile

787448 Autres

7876 Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles

79 TRANSFERTS DE CHARGES

791 Transferts de charges d'exploitation

796 Transferts de charges financières

797 Transferts de charges exceptionnelles

PLAN DE COMPTES DES COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS ANNEXES A CARACTERE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (lettres B, E, J, L, M, N et P)

Classe 6 : COMPTES DE CHARGES

AVANT-PROJET

60 ACHATS

601 Achats stockés de matières premières ou fournitures

602 Achats stockés ; autres approvisionnements

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical

60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM

60212 Spécialités pharmaceutiques importées

60215 Produits sanguins

60216 Fluides et gaz médicaux

60217 Produits de base

60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical

6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique

60221 Ligatures, sondes

60222 Petit matériel médico-chirurgical non stérile

60223 Matériel médico-chirurgical à usage unique stérile

60224 Fournitures pour laboratoires

60225 Fournitures d'imagerie médicale

60226 Appareils et fournitures de prothèses et d'orthopédie

60227 Pansements

60228 Autres fournitures médicales

6023 Alimentation

6026 Fournitures consommables

60261 Combustibles et carburants

60262 Produits d'entretien

60263 Fournitures d'atelier

60264 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs
60265 Fournitures de bureau et informatiques
60266 Fournitures hôtelières
602661 Couches, alèses et produits absorbants
602662 Petit matériel hôtelier
602663 Linge et habillement
602668 Autres fournitures hôtelières
60268 Autres fournitures consommables

6028 Autres fournitures suivies en stocks

603 Variation des stocks

6031 Variation des achats stockés de matières premières ou fournitures
60311 Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique
60312 Variation des stocks de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général
6032 Variation des stocks des autres approvisionnements
60321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical
60322 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique
60323 Alimentation stockable
60326 Fournitures consommables
60328 Autres fournitures suivies en stocks
6037 Variation des stocks de marchandises

606 Achats non stockés de matières et fournitures

6061 Fournitures non stockables
60611 Eau et assainissement
60612 Énergie et électricité
60613 Chauffage
60618 Autres fournitures non stockables
6062 Fournitures non stockées
60621 Combustibles et carburants
60622 Produits d'entretien
60623 Fournitures d'atelier
60624 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs

60625 Fournitures de bureau et informatiques
60626 Fournitures hôtelières
606261 Couches, alèses et produits absorbants
606262 Petit matériel hôtelier
606263 Linge et habillement
606268 Autres fournitures consommables
6063 Alimentation non stockable
6066 Fournitures médicales
6068 Autres achats non stockés de matières et
fournitures

607 Achats de marchandises

609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

6091 RRR obtenus sur achats stockés de matières
premières et fournitures
6092 RRR obtenus sur achats d'autres
approvisionnements stockés
6096 RRR obtenus sur achats non stockés de matières
premières et fournitures
6097 RRR obtenus sur achats de marchandises

61/62 AUTRES CHARGES EXTERNES

611 Sous-traitance générale

6111 Sous-traitance à caractère médical
61111 Kinésithérapie
61112 Imagerie médicale
61113 Laboratoires
61114 Dentistes
61115 Consultations spécialisées
61117 Hospitalisations à l'extérieur
61118 Autres prestations
6112 Sous-traitance à caractère médico-social
61121 Ergothérapie
61122 Vacances et sorties à l'extérieur
61123 Sport
61124 Accueils familiaux
61125 Frais de scolarité
61126 Travail et réadaptation
61128 Autres prestations à caractère médico-social

612 Redevances de crédit-bail

- 6122 Crédit-bail mobilier
- 61221 Matériel informatique
- 61222 Logiciels et progiciels
- 61223 Matériel biomédical
- 61228 Autres
- 6125 Crédit-bail immobilier

613 Locations**6131 Locations à caractère médical**

- 61315 Locations mobilières
- 613151 Informatique
- 613152 Équipements
- 613153 Matériel de transport
- 613158 Autres locations mobilières à caractère médical

6132 Locations à caractère non médical

- 61322 Locations immobilières
- 61325 Locations mobilières
- 613251 Informatique
- 613252 Équipements
- 613253 Matériel de transport
- 613258 Autres locations mobilières à caractère non médical

614 Charges locatives et de copropriété**615 Entretien et réparations****6151 Entretien et réparations des biens à caractère médical**

- 61515 Entretien et réparations sur biens mobiliers
- 615151 Matériel et outillage médicaux
- 615152 Matériel de transport
- 615154 Matériel informatique
- 61516 Maintenance
- 615161 Informatique à caractère médical
- 615162 Matériel médical
- 615168 Maintenance – Autres

6152 Entretien et réparations des biens à caractère non médical

61522 Entretien et réparations sur biens immobiliers

61525 Entretien et réparations sur biens mobiliers

615251 Matériel et outillage

615252 Matériel de transport

615253 Matériel et mobilier de bureau

615254 Matériel informatique

615258 Autres matériels et outillages

61526 Maintenance

615261 Informatique

615268 Maintenance – Autres

616 Primes d'assurance

6161 Multirisques

6163 Assurance transport

6165 Responsabilité civile

6166 Matériels

6167 Assurance capital-décès « titulaires »

6168 Primes d'assurance – Autres risques

61681 Maladie, maternité, accident du travail

61688 Autres risques

617 Études et recherches

618 Divers services extérieurs

6181 Documentation générale

6183 Documentation technique

6184 Concours divers (cotisations ...)

6185 Frais de colloques, séminaires, conférences

6186 Frais de recrutement de personnel

6188 Autres frais divers

619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

621 Personnel extérieur à l'établissement

6211 Personnel intérimaire

62111 Personnel administratif et hôtelier

62113 Personnel médical
62114 Personnel paramédical
6215 Personnel affecté à l'établissement
6216 Plans locaux d'insertion
6218 Autre personnel

622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

6223 Médecins (consultants exceptionnels)
6226 Honoraires
6227 Frais d'actes et de contentieux
6228 Divers

623 Informations, publications, relations publiques

624 Transports de biens, d'usagers et transports

collectifs de personnel

6241 Transports sur achats
6242 Transports sur ventes
6243 Transports entre établissements
6245 Transports d'usagers
6247 Transports collectifs du personnel
6248 Transports divers

625 Déplacements, missions et réceptions

6251 Voyages et déplacements
6255 Frais de déménagement
6256 Missions
6257 Réceptions

626 Frais postaux et frais de télécommunications

6261 Liaisons informatiques ou spécialisées
6263 Affranchissements
6265 Téléphonie

627 Services bancaires et assimilés

628 Prestations de services à caractère non médical

6281 Blanchissage à l'extérieur
6282 Alimentation à l'extérieur
6283 Nettoyage à l'extérieur

6284 Informatique
6285 Prestations de service à caractère éducatif
6286 Participation aux charges communes
6288 Autres prestations diverses

629 Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs

63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts)

6311 Taxe sur les salaires
6312 Taxe d'apprentissage
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts)

633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

6331 Versement de transport
6332 Allocation logement
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue
6336 Cotisation pour le fonds pour l'emploi hospitalier
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des Impôts)

6351 Impôts directs
63512 Taxes foncières
63513 Autres impôts locaux
6352 Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables
6353 Impôts indirects
6354 Droits d'enregistrement et de timbre
6358 Autres droits

637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

64 CHARGES DE PERSONNEL

641 Rémunérations du personnel non médical

- 6411 Personnel titulaire et stagiaire (crédits limitatifs)
- 64111 Rémunération principale
- 64112 NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- 64113 Prime de service
- 64116 Indemnités de préavis et de licenciement
- 64118 Autres indemnités
- 6413 Personnel sous CDI (crédits limitatifs)
- 64131 Rémunération principale
- 64132 Indemnité de résidence
- 64133 Prime de service
- 64135 Supplément familial
- 64136 Indemnités de préavis et de licenciement
- 64138 Autres indemnités
- 6415 Personnel sous CDD
- 64151 Rémunération principale
- 64152 Indemnité de résidence
- 64155 Supplément familial
- 64156 Indemnités de préavis et de licenciement
- 64158 Autres indemnités
- 6416 Contrats soumis à des dispositions particulières
- 6417 Apprentis
- 6419 Remboursement sur rémunérations du personnel non médical

642 Rémunérations du personnel médical

- 6421 Praticiens temps plein et temps partiel (crédits limitatifs)
- 6422 Praticiens attachés renouvelables de droit (crédits limitatifs)
- 6423 Praticiens contractuels sans renouvellement de droit
- 6424 Internes et étudiants
- 6425 Permanences de soins (crédits limitatifs)
- 64251 Permanences sur place intégrées aux obligations de service

64252 Permanences sur place réalisées en temps de travail additionnel
64253 Permanences de soins par astreinte
6426 Temps de travail additionnel de jour
6428 Autres rémunérations du personnel médical
6429 Remboursement sur rémunérations du personnel médical

645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance

6451 Personnel non médical
64511 Cotisations à l'URSSAF
64512 Cotisations aux mutuelles
64513 Cotisations aux caisses de retraite
64514 Cotisations à l'ASSEDIC
64515 Cotisations à la CNRACL
64516 Cotisations au RAFP
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux
6452 Personnel médical
64521 Cotisations à l'URSSAF
64522 Cotisations aux mutuelles
64523 Cotisations aux caisses de retraite
64524 Cotisations à l'ASSEDIC
64526 Cotisations au RAFP
64528 Cotisations aux autres organismes sociaux
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance

647 Autres charges sociales

6471 Personnel non médical
64711 Prestations versées pour le compte du FNAL
64712 Fonds de solidarité
64713 Allocations chômage
64715 Médecine du travail, pharmacie
64716 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique
64718 Versements divers
647181 Carte de transport
647183 Comités d'hygiène et de sécurité

647184 Œuvres sociales
647188 Autres versements
6472 Personnel médical
64721 Prestations versées pour le compte du FNAL
64722 Fonds de solidarité
64723 Allocations chômage
64725 Médecine du travail, pharmacie
64726 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées
dans la fonction publique
64728 Versements divers
647281 Carte de transport
647283 Comités d'hygiène et de sécurité
647284 Œuvres sociales
647288 Autres versements
6479 Remboursements sur autres charges sociales

648 Autres charges de personnel

6481 Indemnités aux ministres des cultes
6482 Indemnités des religieuses et reposance
6483 Versements aux agents en cessation progressive
d'activité
6486 Indemnités d'enseignement
6487 Indemnités et honoraires des médecins généralistes
dans les hôpitaux locaux
64871 Indemnité forfaitaire des médecins généralistes
dans les hôpitaux locaux
64872 Honoraires des médecins généralistes dans les
hôpitaux locaux
6488 Autres charges diverses de personnel
6489 Remboursements sur autres charges de personnel

**65 AUTRES CHARGES DE GESTION
COURANTE**

654 Pertes sur créances irrécouvrables

657 Subventions

6571 Subventions aux associations participant à la vie
sociale des usagers
6578 Autres subventions

658 Charges diverses de gestion courante

6581 Frais de culte et d'inhumation
6582 Pécule
6586 Fonds de solidarité
6587 Participation aux frais de stage « ENSP »
6588 Autres charges diverses de gestion courante

66 CHARGES FINANCIÈRES

661 Charges d'intérêts

6611 Intérêts des emprunts et dettes
6615 Intérêts des comptes courants créditeurs
6618 Intérêts des autres dettes

666 Pertes de change

667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 Autres charges financières

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
6712 Amendes fiscales et pénales
6717 Rappels d'impôts
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

672 Charges sur exercices antérieurs

6721 Charges de personnel permanent
6728 Autres charges

673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)

675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés

678 Autres charges exceptionnelles

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

681 Dotations aux amortissements et aux provisions

- Charges d'exploitation

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

68111 Immobilisations incorporelles (à subdiviser
comme le compte 20)
68112 Immobilisations corporelles (à subdiviser comme
le compte 21 sauf 211)

6815 Dotations aux provisions pour risques et charges
d'exploitation
68151 Dotations aux provisions pour risques
68157 Dotations aux provisions pour charges à répartir
sur plusieurs exercices
68158 Dotations aux autres provisions pour charges

6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des
actifs circulants
68173 Stocks et en-cours
68174 Créances

**686 Dotations aux amortissements et aux provisions
- Charges financières**

6861 Dotations aux amortissements des primes de
remboursement des obligations
6862 Dotations aux amortissements des charges
financières à répartir
6865 Dotations aux provisions pour risques et charges
financières
6866 Dotations aux provisions pour dépréciations des
éléments financiers
68662 Immobilisations financières
68665 Valeurs mobilières de placement

**687 Dotations aux amortissements et aux provisions
- Charges exceptionnelles**

6874 Dotations aux provisions réglementées
68742 Dotations aux provisions pour renouvellement
des immobilisations
68743 Dotations aux provisions pour charges de
personnel au titre du CET
68744 Dotations aux provisions pour propre assureur
687441 Responsabilité civile

687448 Autres

Classe 7 : COMPTES DE PRODUITS

AVANT-PROJET

70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES et PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES

701 Ventes de produits finis

702 Ventes de produits intermédiaires

703 Ventes de produits résiduels

704 Travaux

705 Études

706 Prestations de services

707 Ventes de marchandises

**708 Produits des activités annexes à l'activité
hospitalière**

7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du
personnel

70811 Logements

70812 Repas

70813 Crèches

70818 Autres

7082 Prestations délivrées aux usagers et accompagnants

70821 Chambres

70822 Repas

70823 Téléphone

70828 Autres

7083 Locations diverses

7084 Mise à disposition de personnel facturée

7087 Remboursement de frais par le CRPP et els autres
CRPA

7088 Autres produits d'activités annexes

70881 Redevances commerciales, location téléviseurs,
produits audio et vidéo

70888 Autres

**709 Rabais, remises et ristournes accordés par
l'établissement**

71 PRODUCTION STOCKEE (ou destockage)

713 Variation des stocks, en-cours de production, produits

7133 Variation des en-cours de production de biens

7135 Variation des stocks de produits

72 PRODUCTION IMMOBILISEE

73 DOTATIONS ET PRODUITS DE

TARIFICATION

731 Produits des tarifications relevant de l'article L.312-1 du CASF

7311 Forfait annuel de soins (art. 5 loi APA)

7312 Prix de journée hébergement (établissements relevant du 6^e de l'article L.312-1 du CASF)

7313 Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1 sauf le 6^e)

7315 Forfait SSIAD

73151 Forfait SSIAD – personnes âgées

73152 Forfait SSIAD – personnes handicapées

7316 Dotation globale des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF

7317 Tarif hébergement

73171 Département

73172 Résident

7318 Autres produits des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF

732 Forfait journalier (article L.174-4 du code de la sécurité sociale)

734 Tarifs dépendance

7341 Tarif dépendance couvert par l'APA

7342 Participation du résident au tarif dépendance

7343 Contribution de l'assurance maladie prévue à l'article 30 du décret n°99-316 du 26 avril 1999

7344 Dotation globale APA

736 Tarifs soins

7361 Dotation globale de financement soins

7362 Hébergé

737 Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers afférents aux soins

7371 Prestations exclues du calcul des tarifs journaliers afférents aux soins

7372 Prestations exclues du calcul des tarifs journaliers afférents aux soins (option tarif journalier partiel)

74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS

747 Subventions et participations

7474 Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)

74741 FEH

74742 FEH - RTT

7476 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

748 Autres subventions et participations

7483 Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage

7484 Aide forfaitaire à l'apprentissage

7488 Autres

75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

753 Retenues et versements sur honoraires médicaux

7531 Retenues et versements sur l'activité libérale

7532 Retenues et versements sur les activités réalisées dans les structures d'hospitalisation prévues à l'article L. 6146-10 du code de la santé publique

7533 Retenues et versements sur les honoraires médicaux des médecins généralistes dans les hôpitaux locaux

754 Remboursements de frais

7541 Formation professionnelle

7548 Autres

758 Produits divers de gestion courante

7588 Produits divers de gestion courante

75881 Produits de la gestion des biens des malades protégés

75888 Autres produits divers de gestion courante

76 PRODUITS FINANCIERS

761 Produits de participations

762 Produits des autres immobilisations financières

764 Revenus des valeurs mobilières de placement

765 Escomptes obtenus

766 Gains de change

767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 Autres produits financiers

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7711 Débits et pénalités perçus sur achats et ventes

7713 Libéralités reçues

7714 Rentrées sur créances amorties

7715 Subventions d'équilibre

7717 Dégrevements d'impôts

7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion

772 Produits sur exercices antérieurs

773 Mandats annulés sur exercices antérieurs

775 Produits des cessions d'éléments d'actif

777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

778 Autres produits exceptionnels

78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

781 Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)

7815 Reprises sur provisions pour risques et charges

d'exploitation

78151 Reprises sur provisions pour risques

78157 Reprises sur provisions pour charges à répartir
sur plusieurs exercices

78158 Reprises sur autres provisions pour charges

7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des
actifs circulants

78173 Stocks et en-cours

78174 Créances

**786 Reprises sur provisions (à inscrire dans les
produits financiers)**

7865 Reprises sur provisions pour risques et charges
financières

7866 Reprises sur provisions pour dépréciation des
éléments financiers

78662 Immobilisations financières

78665 Valeurs mobilières de placement

**787 Reprises sur provisions (à inscrire dans les
produits exceptionnels)**

7874 Reprises sur autres provisions réglementées

78742 Reprises sur les provisions pour renouvellement
des immobilisations

78743 Reprises sur les provisions pour charges de
personnel liées au CET

78744 Reprises sur les provisions pour propre assureur

787441 Responsabilité civile

787442 Autres

7876 Reprises sur provisions pour dépréciations
exceptionnelles

79 TRANSFERTS DE CHARGES

791 Transferts de charges d'exploitation

796 Transferts de charges financières

797 Transferts de charges exceptionnelles

**PLAN DE COMPTES DES COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS ANNEXES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS PARAMEDICAUX ET DE SAGES-FEMMES (lettre C)**

Classe 6 : COMPTES DE CHARGES

PROJET

60 ACHATS

601 Achats stockés de matières premières ou fournitures

602 Achats stockés ; autres approvisionnements

6023 Alimentation

6026 Fournitures consommables

60261 Combustibles et carburants

60262 Produits d'entretien

60263 Fournitures d'atelier

60264 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs

60265 Fournitures de bureau et informatiques

60266 Fournitures hôtelières

602661 Couches, alèses et produits absorbants

602662 Petit matériel hôtelier

602663 Linge et habillement

602668 Autres fournitures hôtelières

60268 Autres fournitures consommables

6028 Autres fournitures suivies en stocks

603 Variation des stocks

6031 Variation des achats stockés de matières premières ou fournitures

6032 Variation des stocks des autres approvisionnements

60323 Alimentation stockable

60326 Fournitures consommables

60328 Autres fournitures suivies en stocks

6037 Variation des stocks de marchandises

606 Achats non stockés de matières et fournitures

6061 Fournitures non stockables

60611 Eau et assainissement

60612 Énergie et électricité
60613 Chauffage
60618 Autres fournitures non stockables
6062 Fournitures non stockées
60621 Combustibles et carburants
60622 Produits d'entretien
60623 Fournitures d'atelier
60624 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs
60625 Fournitures de bureau et informatiques
60626 Fournitures hôtelières
606261 Couches, alèses et produits absorbants
606262 Petit matériel hôtelier
606263 Linge et habillement
606268 Autres fournitures consommables
6063 Alimentation non stockable
6066 Fournitures médicales
6068 Autres achats non stockés de matières et
fournitures

607 Achats de marchandises

609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

6091 RRR obtenus sur achats stockés de matières
premières et fournitures
6092 RRR obtenus sur achats d'autres
approvisionnement stockés
6096 RRR obtenus sur achats non stockés de matières
premières et fournitures
6097 RRR obtenus sur achats de marchandises

61/62 AUTRES CHARGES EXTERNES

611 Sous-traitance générale

612 Redevances de crédit-bail

6122 Crédit-bail mobilier
61221 Matériel informatique
61222 Logiciels et progiciels
61223 Matériel biomédical
61228 Autres
6125 Crédit-bail immobilier

613 Locations

- 6132 Locations immobilières
- 6135 Locations mobilières
- 61351 Informatique
- 61352 Équipements
- 61353 Matériel de transport
- 61357 Matériel médical
- 61358 Autres locations mobilières

614 Charges locatives et de copropriété**615 Entretien et réparations**

- 6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers
- 6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers
- 61551 Matériel et outillage médicaux
- 61552 Matériel de transport
- 61553 Matériel et mobilier de bureau
- 61554 Matériel informatique
- 61558 Autres matériels et outillages
- 6156 Maintenance
- 61561 Informatique
- 615611 Maintenance informatique à caractère médical
- 615618 Maintenance informatique – Autres
- 61562 Maintenance du matériel médical
- 61568 Maintenance – Autres

616 Primes d'assurance

- 6161 Multirisques
- 6162 Assurance obligatoire dommage-construction
- 6163 Assurance transport
- 6165 Responsabilité civile
- 6166 Matériels
- 6167 Assurance capital-décès « titulaires »
- 6168 Primes d'assurance – Autres risques
- 61681 Maladie, maternité, accident du travail
- 61688 Autres risques

617 Études et recherches**618 Divers services extérieurs**

6181 Documentation générale
6183 Documentation technique
6184 Concours divers (cotisations ...)
6185 Frais de colloques, séminaires, conférences
6186 Frais de recrutement de personnel
6188 Autres frais divers

619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

621 Personnel extérieur à l'établissement

6211 Personnel intérimaire
62111 Personnel administratif et hôtelier
62113 Personnel médical
62114 Personnel paramédical
6215 Personnel affecté à l'établissement
6216 Plans locaux d'insertion
6218 Autre personnel

622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

6223 Médecins (consultants exceptionnels)
6226 Honoraires
6227 Frais d'actes et de contentieux
6228 Divers

623 Informations, publications, relations publiques

624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs de personnel

6241 Transports sur achats
6242 Transports sur ventes
6243 Transports entre établissements
6245 Transports d'usagers
6247 Transports collectifs du personnel
6248 Transports divers

625 Déplacements, missions et réceptions

6251 Voyages et déplacements

6255 Frais de déménagement
6256 Missions
6257 Réceptions

626 Frais postaux et frais de télécommunications

6261 Liaisons informatiques ou spécialisées
6263 Affranchissements
6265 Téléphonie

627 Services bancaires et assimilés

628 Prestations de services à caractère non médical

6281 Blanchissage à l'extérieur
6282 Alimentation à l'extérieur
6283 Nettoyage à l'extérieur
6284 Informatique
6285 Prestations de service à caractère éducatif
6286 Participation aux charges communes
6288 Autres prestations diverses

629 Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs

63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts)

6311 Taxe sur les salaires
6312 Taxe d'apprentissage
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts)

633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

6331 Versement de transport
6332 Allocation logement
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue
6336 Cotisation pour le fonds pour l'emploi hospitalier
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur

rémunérations (autres organismes)

**635 Autres impôts, taxes et versements assimilés
(administration des Impôts)**

6351 Impôts directs

63512 Taxes foncières

63513 Autres impôts locaux

6352 Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables

6353 Impôts indirects

6354 Droits d'enregistrement et de timbre

6358 Autres droits

**637 Autres impôts, taxes et versements assimilés
(autres organismes)**

64 CHARGES DE PERSONNEL

641 Rémunérations du personnel non médical

6411 Personnel titulaire et stagiaire (crédits limitatifs)

64111 Rémunération principale

64112 NBI, supplément familial de traitement et
indemnité de résidence

64113 Prime de service

64116 Indemnités de préavis et de licenciement

64118 Autres indemnités

6413 Personnel sous CDI (crédits limitatifs)

64131 Rémunération principale

64132 Indemnité de résidence

64133 Prime de service

64135 Supplément familial

64136 Indemnités de préavis et de licenciement

64138 Autres indemnités

6415 Personnel sous CDD

64151 Rémunération principale

64152 Indemnité de résidence

64155 Supplément familial

64156 Indemnités de préavis et de licenciement

64158 Autres indemnités

6416 Contrats soumis à des dispositions particulières

6417 Apprentis

6419 Remboursement sur rémunérations du personnel
non médical

642 Rémunérations du personnel médical

- 6421 Praticiens temps plein et temps partiel (crédits limitatifs)
- 6422 Praticiens attachés renouvelables de droit (crédits limitatifs)
- 6423 Praticiens contractuels sans renouvellement de droit
- 6424 Internes et étudiants
- 6425 Permanences de soins (crédits limitatifs)
- 64251 Permanences sur place intégrées aux obligations de service
- 64252 Permanences sur place réalisées en temps de travail additionnel
- 64253 Permanences de soins par astreinte
- 6426 Temps de travail additionnel de jour
- 6428 Autres rémunérations du personnel médical
- 6429 Remboursement sur rémunérations du personnel médical

645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance

- 6451 Personnel non médical
 - 64511 Cotisations à l'URSSAF
 - 64512 Cotisations aux mutuelles
 - 64513 Cotisations aux caisses de retraite
 - 64514 Cotisations à l'ASSEDIC
 - 64515 Cotisations à la CNRACL
 - 64516 Cotisations au RAFP
 - 64518 Cotisations aux autres organismes sociaux
- 6452 Personnel médical
 - 64521 Cotisations à l'URSSAF
 - 64522 Cotisations aux mutuelles
 - 64523 Cotisations aux caisses de retraite
 - 64524 Cotisations à l'ASSEDIC
 - 64526 Cotisations au RAFP
 - 64528 Cotisations aux autres organismes sociaux
- 6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance

647 Autres charges sociales

- 6471 Prestations versées pour le compte du FNAL

6472 Fonds de solidarité
6473 Allocations chômage
6475 Médecine du travail, pharmacie
6476 Fonds d'insertion des personnes handicapées dans
la Fonction Publique
6478 Versements divers
64781 Carte de transport
64783 Comités d'hygiène et de sécurité
64784 Œuvres sociales
64788 Autres versements
6479 Remboursements sur autres charges sociales
648 Autres charges de personnel
6481 Indemnités aux ministres des cultes
6482 Indemnités des religieuses et reposance
6483 Versements aux agents en cessation progressive
d'activité
6486 Indemnités d'enseignement
6487 Indemnités et honoraires des médecins généralistes
dans les hôpitaux locaux
64871 Indemnité forfaitaire des médecins généralistes
dans les hôpitaux locaux
64872 Honoraires des médecins généralistes dans les
hôpitaux locaux
6488 Autres charges diverses de personnel
6489 Remboursements sur autres charges de personnel

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

654 Pertes sur créances irrécouvrables

657 Subventions

6571 Subventions aux associations participant à la vie
sociale des usagers
6578 Autres subventions

658 Charges diverses de gestion courante

6581 Frais de culte et d'inhumation
6582 Pécule
6586 Fonds de solidarité

6587 Participation aux frais de stage « ENSP »
6588 Autres charges diverses de gestion courante

66 CHARGES FINANCIÈRES

661 Charges d'intérêts

6611 Intérêts des emprunts et dettes
6615 Intérêts des comptes courants créditeurs
6618 Intérêts des autres dettes

666 Pertes de change

667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 Autres charges financières

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
6712 Amendes fiscales et pénales
6717 Rappels d'impôts
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

672 Charges sur exercices antérieurs

6721 Charges de personnel permanent
6728 Autres charges

673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)

675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés

678 Autres charges exceptionnelles

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

681 Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
68111 Immobilisations incorporelles (à subdiviser comme le compte 20)
68112 Immobilisations corporelles (à subdiviser comme

le compte 21 sauf 211)

6815 Dotations aux provisions pour risques et charges
d'exploitation

68151 Dotations aux provisions pour risques

68157 Dotations aux provisions pour charges à répartir
sur plusieurs exercices

68158 Dotations aux autres provisions pour charges

6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des
actifs circulants

68173 Stocks et en-cours

68174 Créances

686 Dotations aux amortissements et aux provisions

- Charges financières

6861 Dotations aux amortissements des primes de
remboursement des obligations

6862 Dotations aux amortissements des charges
financières à répartir

6865 Dotations aux provisions pour risques et charges
financières

6866 Dotations aux provisions pour dépréciations des
éléments financiers

68662 Immobilisations financières

68665 Valeurs mobilières de placement

687 Dotations aux amortissements et aux provisions

- Charges exceptionnelles

6874 Dotations aux provisions réglementées

68742 Dotations aux provisions pour renouvellement
des immobilisations

68743 Dotations aux provisions pour charges de
personnel au titre du CET

68744 Dotations aux provisions pour propre assureur

687441 Responsabilité civile

687442 Autres

Classe 7 : COMPTES DE PRODUITS

PROJET

70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES et PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES

701 Ventes de produits finis

702 Ventes de produits intermédiaires

703 Ventes de produits résiduels

704 Travaux

705 Études

706 Prestations de services

7061 Droits d'inscription des élèves

7062 Frais d'inscription aux concours

7063 Remboursement de frais de formation

7068 Autres

707 Ventes de marchandises

708 Produits des activités annexes

7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel

70811 Logements

70812 Repas

70813 Crèches

70818 Autres

7082 Prestations délivrées aux usagers et accompagnants

70821 Chambres

70822 Repas

70823 Téléphone

70828 Autres

7083 Locations diverses

7084 Mise à disposition de personnel facturée

7087 Remboursement de frais par le CRPP et les autres CRPA

7088 Autres produits d'activités annexes

70881 Redevances commerciales, location téléviseurs, produits audio et vidéo

70888 Autres

709 Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement

71 PRODUCTION STOCKEE (ou destockage)

713 Variation des stocks, en-cours de production, produits

7133 Variation des en-cours de production de biens

7135 Variation des stocks de produits

72 PRODUCTION IMMOBILISEE

74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS

747 Subventions et participations

7471 Subventions versées par le conseil régional

7474 Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)

74741 FEH

74742 FEH - RTT

7476 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

748 Autres subventions et participations

7483 Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage

7484 Aide forfaitaire à l'apprentissage

7488 Autres

75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

754 Remboursements de frais

7541 Formation professionnelle

7548 Autres

758 Produits divers de gestion courante

76 PRODUITS FINANCIERS

761 Produits de participations

762 Produits des autres immobilisations financières

764 Revenus des valeurs mobilières de placement

765 Escomptes obtenus

766 Gains de change

**767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières
de placement**

768 Autres produits financiers

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7711 Débits et pénalités perçus sur achats et ventes

7713 Libéralités reçues

7714 Rentrées sur créances amorties

7715 Subventions d'équilibre

7717 Dégrèvements d'impôts

7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de
gestion

772 Produits sur exercices antérieurs

773 Mandats annulés sur exercices antérieurs

775 Produits des cessions d'éléments d'actif

777 Quote-part des subventions d'investissement virée au
résultat de l'exercice

778 Autres produits exceptionnels

78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

**781 Reprises sur amortissements et provisions (à
inscrire dans les produits d'exploitation)**

7815 Reprises sur provisions pour risques et charges
d'exploitation

78151 Reprises sur provisions pour risques

78157 Reprises sur provisions pour charges à répartir
sur plusieurs exercices

78158 Reprises sur autres provisions pour charges

7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des
actifs circulants

78173 Stocks et en-cours

78174 Créances

**786 Reprises sur provisions (à inscrire dans les
produits financiers)**

7865 Reprises sur provisions pour risques et charges

financières

7866 Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers

78662 Immobilisations financières

78665 Valeurs mobilières de placement

787 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)

7874 Reprises sur autres provisions réglementées

78742 Reprises sur les provisions pour renouvellement des immobilisations

78743 Reprises sur les provisions pour charges de personnel liées au CET

78744 Reprises sur les provisions pour propre assureur

787441 Responsabilité civile

787442 Autres

7876 Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles

79 TRANSFERTS DE CHARGES

791 Transferts de charges d'exploitation

796 Transferts de charges financières

797 Transferts de charges exceptionnelles

PLAN DE COMPTES DES COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS ANNEXES DNA et SIC (lettre A)

Classe 6 : COMPTES DE CHARGES

AVANT-PROJET

60 ACHATS

601 Achats stockés de matières premières et fournitures

602 Achats stockés ; autres approvisionnements

6021 Matières consommables

6022 Fournitures consommables

60221 Combustibles et carburants

60222 Produits d'entretien

60223 Fournitures d'atelier

60224 Fournitures de magasin

60225 Fournitures de bureau et informatiques

6026 Emballages

6028 Autres fournitures suivies en stocks

603 Variation des stocks

6031 Variation des achats stockés de matières premières ou fournitures

6032 Variation des stocks des autres approvisionnements

6037 Variation des stocks de marchandises

606 Achats non stockés de matières et fournitures

6061 Fournitures non stockables

6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement

6064 Fournitures administratives

6068 Autres achats non stockés de matières et fournitures

607 Achats de marchandises

609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

6091 RRR obtenus sur achats stockés de matières premières et fournitures

6092 RRR obtenus sur achats d'autres
approvisionnements stockés
6096 RRR obtenus sur achats non stockés de matières
premières et fournitures
6097 RRR obtenus sur achats de marchandises

61/62 AUTRES CHARGES EXTERNES

611 Sous-traitance générale

612 Redevances de crédit-bail

613 Locations

614 Charges locatives et de copropriété

615 Entretien et réparations

6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers

6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers

6156 Maintenance

616 Primes d'assurance

617 Études et recherches

618 Divers services extérieurs

**619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur
services extérieurs**

62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

621 Personnel extérieur à l'établissement

6211 Personnel intérimaire

6215 Personnel affecté à l'établissement

6216 Plans locaux d'insertion

6218 Autre personnel

622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

623 Informations, publications, relations publiques

**624 Transports de biens, d'usagers et transports
collectifs de personnel**

625 Déplacements, missions et réceptions

626 Frais postaux et frais de télécommunications

627 Services bancaires et assimilés

628 Prestations de services diverses

6286 Participation aux charges communes

6288 Autres

**629 Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres
services extérieurs**

**63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS
ASSIMILES**

**631 Impôts, taxes et versements assimilés sur
rémunérations (administration des Impôts)**

6311 Taxe sur les salaires

6312 Taxe d'apprentissage

6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur
rémunérations (administration des Impôts)

**633 Impôts, taxes et versements assimilés sur
rémunérations (autres organismes)**

6331 Versement de transport

6332 Allocation logement

6333 Participation des employeurs à la formation
professionnelle continue

6336 Cotisation pour le fonds pour l'emploi hospitalier

6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur
rémunérations (autres organismes)

**635 Autres impôts, taxes et versements assimilés
(administration des Impôts)**

6351 Impôts directs

63512 Taxes foncières

63513 Autres impôts locaux

6352 Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables

6353 Impôts indirects

6354 Droits d'enregistrement et de timbre

6358 Autres droits

**637 Autres impôts, taxes et versements assimilés
(autres organismes)**

64 CHARGES DE PERSONNEL

641 Rémunérations du personnel

6411 Personnel titulaire et stagiaire (crédits limitatifs)

64111 Rémunération principale

64112 NBI, supplément familial de traitement et
indemnité de résidence

64113 Prime de service

64116 Indemnités de préavis et de licenciement

64118 Autres indemnités
6413 Personnel sous CDI(crédits limitatifs)
64131 Rémunération principale
64132 Indemnité de résidence
64133 Prime de service
64135 Supplément familial
64136 Indemnités de préavis et de licenciement
64138 Autres indemnités
6415 Personnel sous CDD
64151 Rémunération principale
64152 Indemnité de résidence
64155 Supplément familial
64156 Indemnités de préavis et de licenciement
64158 Autres indemnités
6416 Contrats soumis à des dispositions particulières
6417 Apprentis
6419 Remboursement sur rémunérations du personnel
non médical

645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance

6451 Cotisations à l'URSSAF
6452 Cotisations aux mutuelles
6453 Cotisations aux caisses de retraite
6454 Cotisations à l'ASSEDIC
6455 Cotisations à la CNRACL
6456 Cotisations au RAFP
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux

647 Autres charges sociales

6471 Prestations versées pour le compte du FNAL
6472 Fonds de solidarité
6473 Allocations chômage
6475 Médecine du travail, pharmacie
6476 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées
dans la fonction publique
6478 Versements divers
64781 Carte de transport
64783 Comités d'hygiène et de sécurité
64784 Œuvres sociales
64788 Autres versements

6479 Remboursements sur autres charges sociales

648 Autres charges de personnel

6481 Indemnités aux ministres des cultes

6482 Indemnités des religieuses et reposance

6483 Versements aux agents en cessation progressive
d'activité

6486 Indemnités d'enseignement

6487 Indemnités et honoraires des médecins généralistes
dans les hôpitaux locaux

64871 Indemnité forfaitaire des médecins généralistes
dans les hôpitaux locaux

64872 Honoraires des médecins généralistes dans les
hôpitaux locaux

6488 Autres charges diverses de personnel

6489 Remboursements sur autres charges de personnel

**65 AUTRES CHARGES DE GESTION
COURANTE**

654 Pertes sur créances irrécouvrables

657 Subventions

658 Charges diverses de gestion courante

66 CHARGES FINANCIÈRES

661 Charges d'intérêts

6611 Intérêts des emprunts et dettes

6615 Intérêts des comptes courants créditeurs

6618 Intérêts des autres dettes

665 Escomptes accordés

666 Pertes de change

**667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières
de placement**

668 Autres charges financières

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

**671 Charges exceptionnelles sur opérations de
gestion**

6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

6712 Amendes fiscales et pénales

6717 Rappels d'impôts

6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

672 Charges sur exercices antérieurs

6721 Charges de personnel permanent

6728 Autres charges

673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)

675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés

678 Autres charges exceptionnelles

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

681 Dotations aux amortissements et aux provisions

- Charges d'exploitation

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

68111 Immobilisations incorporelles (à subdiviser comme le compte 20)

68112 Immobilisations corporelles (à subdiviser comme le compte 21 sauf 211)

6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

68151 Dotations aux provisions pour risques

68157 Dotations aux provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices

68158 Dotations aux autres provisions pour charges

6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

68173 Stocks et en-cours

68174 Créances

686 Dotations aux amortissements et aux provisions

- Charges financières

6861 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations

6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir

6865 Dotations aux provisions pour risques et charges

financières

6866 Dotations aux provisions pour dépréciations des
éléments financiers

68662 Immobilisations financières

68665 Valeurs mobilières de placement

687 Dotations aux amortissements et aux provisions

- Charges exceptionnelles

6874 Dotations aux provisions réglementées

68742 Dotations aux provisions pour renouvellement
des immobilisations

68743 Dotations aux provisions pour charges de
personnel au titre du CET

68744 Dotations aux provisions pour propre assureur

687441 Responsabilité civile

687442 Autres

Classe 7 : COMPTES DE PRODUITS

PROJET

70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES et PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES

701 Ventes de produits finis

702 Ventes de produits intermédiaires

703 Ventes de produits résiduels

704 Travaux

705 Études

706 Prestations de services

707 Ventes de marchandises

708 Produits des activités annexes

7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du
personnel

7083 Locations

70831 Revenus des immeubles non affectés à l'activité
hospitalière

70832 Droits de pêche et chasse

70833 Fermages

70838 Autres

7084 Mise à disposition de personnel facturée

7085 Ports et frais accessoires facturés

7086 Bonis sur reprises d'emballages consignés

7087 Remboursement de frais par le CRPP et les autres
CRPA

7088 Autres produits d'activités annexes

**709 Rabais, remises et ristournes accordés par
l'établissement**

71 PRODUCTION STOCKEE (ou destockage)

**713 Variation des stocks, en-cours de production,
produits**

7133 Variation des en-cours de production de biens

7135 Variation des stocks de produits

72 PRODUCTION IMMOBILISEE

74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS

747 Subventions et participations

7471 Subventions versées par le conseil régional

7474 Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH)

74741 FEH

74742 FEH - RTT

7476 Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

748 Autres subventions et participations

7483 Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage

7484 Aide forfaitaire à l'apprentissage

7488 Autres

75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

758 Produits divers de gestion courante

76 PRODUITS FINANCIERS

761 Produits de participations

762 Produits des autres immobilisations financières

764 Revenus des valeurs mobilières de placement

765 Escomptes obtenus

766 Gains de change

767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 Autres produits financiers

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7711 Débits et pénalités perçus sur achats et ventes

7713 Libéralités reçues

7714 Rentrées sur créances amorties
7717 Dégrèvements d'impôts
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
772 Produits sur exercices antérieurs
773 Mandats annulés sur exercices antérieurs
775 Produits des cessions d'éléments d'actif
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice
778 Autres produits exceptionnels

78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

781 Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)
7815 Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation
78151 Reprises sur provisions pour risques
78157 Reprises sur provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
78158 Reprises sur autres provisions pour charges
7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants
78173 Stocks et en-cours
78174 Créances
786 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)
7865 Reprises sur provisions pour risques et charges financières
7866 Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers
78662 Immobilisations financières
78665 Valeurs mobilières de placement
787 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)
7874 Reprises sur autres provisions réglementées
78742 Reprises sur les provisions pour renouvellement des immobilisations
78743 Reprises sur les provisions pour charges de

personnel liées au CET
78744 Reprises sur les provisions pour propre assureur
787441 Responsabilité civile
787442 Autres
7876 Reprises sur provisions pour dépréciations
exceptionnelles

79TRANSFERTS DE CHARGES

791 Transferts de charges d'exploitation

796 Transferts de charges financières

797 Transferts de charges exceptionnelles

ANNEXE III

CADRE DE PRESENTATION DE L'EPRD

1/ SYNTHETIQUE

EPRD SYNTHETIQUE

ETABLISSEMENT :

EXERCICE :

PREVISIONS N		
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Titre 1 : Charges de personnel		Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical		Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général		Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT PREVISIONNEL (BENEFICE)</i>		<i>RESULTAT PREVISIONNEL (PERTE)</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL		TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle¹

RESULTAT PREVISIONNEL (BENEFICE)		RESULTAT PREVISIONNEL (PERTE)
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements et aux provisions		- Quote-part des subventions virée au résultat
		- Reprises sur amortissements et provisions
SOUS-TOTAL 1		SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (SI 1-2 > 0)		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (SI 1-2 < 0)

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement de dettes financières		Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations		Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres dépenses		Titre 3 : Autres recettes
TOTAL DES EMPLOIS		TOTAL DES RESSOURCES
<i>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</i>		<i>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</i>
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE		TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

APPORT AU FONDS DE ROULEMENT OU PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	
- Variation des dettes d'exploitation	
= Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (1)	
+ Variation des autres débiteurs	
- Variation des autres créditeurs	
= Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation (2)	
(1) +(2) = Variation du besoin en fonds de roulement ou dégagement net de fonds de roulement	
Variation de la trésorerie	

¹ Ces données figurent à titre d'information et ne sont pas soumises au vote du conseil d'administration

EPRD SYNTHETIQUE

ETABLISSEMENT :
Lettres budgétaires : B, E et J

EXERCICE :

PREVISIONS N			
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel			Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical			Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général			Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles			Titre 4 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS

ETABLISSEMENT :
Lettres budgétaires : L, M, N et P

EXERCICE :

PREVISIONS N			
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel			Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courantes			Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure			Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS

ETABLISSEMENT :

EXERCICE :

Lettres budgétaires : C

PREVISIONS N			
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel			Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges			Titre 2 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS

ETABLISSEMENT :
Lettres budgétaire : A

EXERCICE :

PREVISIONS N			
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 : Charges de personnel			Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges			
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS
<i>RESULTAT PREVISIONNEL (BENEFICE)</i>			<i>RESULTAT PREVISIONNEL (PERTE)</i>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL			TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

ANNEXE III

CADRE DE PRESENTATION DE L'EPRD

2/ DETAILLE

ETABLISSEMENT :

EXERCICE :

EPRD développé par titres et chapitres**COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL (CRPP)**

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Prévisions N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total
Titre 1	Charges de personnel					
621	Personnel extérieur à l'établissement					
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (sauf 635 et 637)					
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411 et 6413)					
6411	Personnel titulaire et stagiaire					
6413	Personnel sous CDI					
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422 et 6425)					
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel					
6422	Praticiens attachés renouvelables de droit					
6425	Permanences des soins					
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
647	Autres charges sociales					
648	Autres charges de personnel					
Titre 2	Charges à caractère médical					
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique					
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6023, 6026 et 6028)					
6066	Fournitures médicales					
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique					
603	Variation des stocks de matières premières et fournitures à caractère médical (sauf 60312, 60322, 60323 et 60328)					
611	Sous-traitance générale					
6131	Locations à caractère médical					
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical					

Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général					
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général					
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)					
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)					
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général					
603	Variation des stocks de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général (sauf 60311, 60321 et 60324)					
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131 et 6151)					
62	Autres services extérieurs (sauf 621)					
63	Autres impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)					
65	Autres charges de gestion courante					
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement					
713	Variation des en-cours de production de biens, produits (débits)					
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et provisions					
	TOTAL DES CHARGES					
	EXCEDENT PREVISIONNEL					

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie					
73111	Produits de la tarification des séjours					
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours					
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours					
73114	Forfaits annuels					
73116	Produit de la dotation annuelle complémentaire					
73117	Produit de la dotation annuelle de financement					
73118	Dotations MIGAC					
7312	Produits faisant l'objet d'une tarification spécifique					
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière					
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie					
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie					
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie					
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie					
73271	Forfait journalier MCO					
73272	Forfait journalier SSR					
73273	Forfait journalier psychiatrie					
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers					
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement					
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics					
Titre 3	Autres produits					
70	Produits (sauf 7071 et 7087)					
7071	Rétrocession de médicaments					
7087	Remboursement de frais par les CRPA					
71	Production stockée					

72	Production immobilisée					
74	Subventions d'exploitation et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions					
79	Transferts de charges					
603	Variations de stocks (crédits)					
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)					
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)					
	TOTAL DES PRODUITS					
	DEFICIT PREVISIONNEL					

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N
	<i>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</i>			
Titre 1	Remboursement des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées			
Titre 2	Immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles			
211	Terrains			
212	Agencements et aménagements de terrains			
213	Constructions sur sol propre			
214	Constructions sur sol d'autrui			
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel			
218	Autres immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
Titre 3	Autres dépenses			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
	TOTAL DES EMPLOIS			
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT			
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT			

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalisations N-2	Estimations N-1	Exercice N
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Titre 1	Emprunts			
16	Emprunts et dettes assimilées			
Titre 2	Subventions			
102	Apports, dotations et réserves			
131	Subventions d'équipement reçues			
Titre 3	Autres recettes			
267	Créances rattachées à des participations			
274	Prêts			
275	Dépôts et cautionnements versés			
775	Cessions d'immobilisations			
	TOTAL DES RESSOURCES			
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT			
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT			

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA) : Lettres B, E et J (USLD, EHPAD et maison de retraite)

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Charges de personnel					
621	Personnel extérieur à l'établissement					
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (sauf 635 et 637)					
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411 et 6413)					
6411	Personnel titulaire et stagiaire					
6413	Personnel sous CDI					
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422 et 6425)					
6421	PH temps plein et temps partiel					
6422	Praticiens attachés renouvelables de droit					
6425	Permanences des soins					
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
647	Autres charges sociales					
648	Autres charges de personnel					
Titre 2	Charges à caractère médical					
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique					
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6023, 6026 et 6028)					
6066	Fournitures médicales					
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique					
603	Variation des stocks de matières premières et fournitures à caractère médical (sauf 60312, 60322, 60323 et 60328)					
611	Sous-traitance générale					
6131	Locations à caractère médical					
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical					

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Produits afférents aux soins					
7311	Forfait annuel de soins (article 5 loi APA)					
736	Tarifs soins					
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers afférents aux soins					
Titre 2	Produits afférents à la dépendance					
734	Tarifs dépendance					
Titre 3	Produits de l'hébergement					
7317	Tarif hébergement					
7318	Autres produits des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF					
Titre 4	Autres produits					
70	Produits					
71	Production stockée					
72	Production immobilisée					
74	Subventions d'exploitation et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions					
79	Transferts de charges					
603	Variations de stocks (crédits)					
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)					
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)					

	002 REPORT à NOUVEAU EXCEDENTAIRE²				
	TOTAL DES PRODUITS				

² Le report à nouveau excédentaire n'entre pas dans le calcul de la CAF

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA) : Lettres L, M, N et P (CAT social, CAT prod, SSIAD et autres activités sociales)

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Charges de personnel					
621	Personnel extérieur à l'établissement					
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (sauf 635 et 637)					
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411 et 6413)					
6411	Personnel titulaire et stagiaire					
6413	Personnel sous CDI					
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422 et 6425)					
6421	PH temps plein et temps partiel					
6422	Praticiens attachés renouvelables de droit					
6425	Permanences des soins					
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
647	Autres charges sociales					
648	Autres charges de personnel					
Titre 2	Charges d'exploitation courante					
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures					
602	Achats stockés, autres approvisionnements					
603	Variation des stocks de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général					
606	Achats non stockés de matières et fournitures					
607	Achats de marchandises					
611	Sous-traitance générale					
62	Autres services extérieurs (sauf 621)					
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement					
713	Variation des en-cours de production de biens, produits (débits)					
Titre 3	Charges afférentes à la structure					

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Produits de la tarification					
73	Dotations et produits de tarification					
Titre 2	Autres produits relatifs à l'exploitation					
70	Produits					
71	Production stockée					
72	Production immobilisée					
74	Subventions d'exploitation et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
603	Variations de stocks (crédits)					
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)					
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)					
Titre 3	Produits financiers et produits non encaissables					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions					
79	Transferts de charges					
	002 REPORT à NOUVEAU EXCEDENTAIRE⁴					
	TOTAL DES PRODUITS					

⁴ Le report à nouveau excédentaire n'entre pas dans le calcul de la CAF

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA) : Lettre C (écoles)

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Charges de personnel					
621	Personnel extérieur à l'établissement					
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (sauf 635 et 637)					
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411 et 6413)					
6411	Personnel titulaire et stagiaire					
6413	Personnel sous CDI					
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422 et 6425)					
6421	PH temps plein et temps partiel					
6422	Praticiens attachés renouvelables de droit					
6425	Permanences des soins					
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
647	Autres charges sociales					
648	Autres charges de personnel					
Titre 2	Autres charges					
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures					
602	Achats stockés, autres approvisionnements					
603	Variation des stocks de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général					
606	Achats non stockés de matières et fournitures					
607	Achats de marchandises					
61	Services extérieurs					
62	Autres services extérieurs (sauf 621)					
63	Autres impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)					
65	Autres charges de gestion courante					
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement					

713	Variation des en-cours de production de biens, produits (débits)					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et provisions					
	002 REPORT à NOUVEAU DEFICITAIRE⁵					
	TOTAL DES CHARGES					

⁵ Le report à nouveau déficitaire n'entre pas dans le calcul de la CAF

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Produits relatifs à l'activité d'enseignement					
7081	Droits d'inscription des élèves					
7082	Remboursement de frais de formation					
7471	Subventions d'exploitation versées par le conseil régional					
Titre 2	Autres produits					
70	Produits (sauf 7081 et 7082)					
71	Production stockée					
72	Production immobilisée					
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf le 7471)					
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions					
79	Transferts de charges					
603	Variations de stocks (crédits)					
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)					
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)					
	002 REPORT à NOUVEAU EXCEDENTAIRE⁶					
	TOTAL DES PRODUITS					

⁶ Le report à nouveau excédentaire n'entre pas dans le calcul de la CAF

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA) : Lettre A (DNA et SIC)

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Charges de personnel					
621	Personnel extérieur à l'établissement					
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (sauf 635 et 637)					
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411 et 6413)					
6411	Personnel titulaire et stagiaire					
6413	Personnel sous CDI					
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
647	Autres charges sociales					
648	Autres charges de personnel					
Titre 2	Autres charges					
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures					
602	Achats stockés, autres approvisionnements					
603	Variation des stocks de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général					
606	Achats non stockés de matières et fournitures					
607	Achats de marchandises					
61	Services extérieurs					
62	Autres services extérieurs (sauf 621)					
63	Autres impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et provisions					
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement					
713	Variation des en-cours de production de biens, produits (débits)					
	TOTAL DES CHARGES					
	EXCEDENT PREVISIONNEL					

CHAPITRES	Intitulé des chapitres	Réalizations N-2	Estimations N-1	Exercice N		
				Reconduction	Mesures nouvelles	TOTAL
Titre 1	Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation					
	70 Produits 71 Production stockée 72 Production immobilisée 74 Subventions d'exploitation et participations 75 Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 77 Produits exceptionnels 78 Reprises sur amortissements et provisions 79 Transferts de charges 603 Variations de stocks (crédits) Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629) Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)					
	TOTAL DES PRODUITS					